

Les sciences du Coran

علوم القرآن

Niveau 1 (Débutants)

Responsable de la publication
Imam abdallah Deliouah (imamabdallah@free.fr)

Sommaire

Les sciences du Coran

Introduction

At-Tartil : La lecture et la psalmodie du Coran
At-Tafsir : L'exégèse et l'explication du Coran

Les « sciences du Coran » regroupent toutes les sciences liées au Coran. Parmi ces science il y a par exemple : les différentes formes de révélation, les causes et événements liées à la révélation, la recension et la préservation, la classification et l'ordonnancement, la révélation pendant la période mecquoise et pendant la période médinoise, les versets abrogés et les versets abrogeant, la traduction du texte coranique, les règles de l'écriture, la discipline du croyant vis-à-vis du Coran et toute autre science liée au Coran.

La science des règles de lecture « At-Tartil » et la science de l'exégèse « At-Tafsir » ne rentrent pas dans le cadre des sciences du Coran. Elles sont considérées par les savants comme des sciences autonomes.

L'intérêt d'apprendre les sciences du Coran.

- Le Coran est la parole d'Allah et l'ultime message que Dieu adresse à l'humanité. L'importance et la noblesse d'une science est étroitement liée à l'importance du sujet de cette science ;
- Le Coran est la première source de la religion musulmane ;
- Le Coran est la cible des ennemis de l'islam. Connaître le Coran et les sciences qui le concernent donne au musulman les moyens pour répondre aux attaques permanents ;
- La science du Coran nous aide, en fin, à mesurer les efforts que les savants musulmans ont déployés à travers l'histoire pour la préservation du Coran.

Définitions

القرآن هو كلام الله تعالى المنزل على محمد ﷺ، المنقول إلينا بالتواتر، المتعبد بتلاوته، المتحدى بأقصر سورة منه، المكتوب بين دفتي المصحف

Le Coran « Al-Quorane » est la racine du verbe arabe « Quara'a » lire. Il peut être traduit par « La lecture » ou « La récitation ».

Le Coran est défini par les spécialistes comme « **La parole d'Allah révélée à son dernier prophète Mohamed (ﷺ), transmise par la voie du At-Tawatur, dont la récitation constitue un acte d'adoration et la plus courte sourate constitue un défi. Il est inscrit entre les deux couvertures du Moushaf (recueil) de sourate El Fatiha à sourate Anas.** »..

Cette définition nécessite quelques explications :

At-Tawatur: C'est la transmission d'une manière consensuelle d'une génération à une autre.

1. La parole d'Allah : Le Coran n'est pas la parole d'un ange ou d'un homme mais la parole de Dieu Lui-même. Cette parole est transmise par Dieu à son messager et serviteur Mohamed (ﷺ) par l'intermédiaire de l'ange Gabriel (Jebril) (عليه السلام).
2. Révélée : Cela exclut la parole d'Allah non révélée. La parole d'Allah est inépuisable. « **109. Dis : "Si la mer était une encre [pour écrire] les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur** » Sourate 18 : AL-KAHF (LA CAVERNE). Le Coran est une partie de la parole d'Allah
3. « à son dernier Prophète Mohamed (ﷺ) » : Cela exclut toutes les autres révélations reçues par les autres messagers et prophètes comme par exemple la Tora qu'Allah a révélé à Moïse, l'Évangile qu'Allah a révélé à Jésus et les Psaumes qu'Allah a révélé à David.
4. « dont la récitation constitue un acte d'adoration et la plus courte sourate constitue un défi » : cette phrase exclut les Hadiths Quodsi. Le sens de ces Hadiths provient d'Allah et la formulation est faite par le Prophète Mohamed (ﷺ).

Le miracle du noble Coran

Le Coran est la parole inimitable de Dieu. Dieu l'a révélé à son dernier Messager Mohamed (ﷺ) comme guidance et lumière pour l'humanité jusqu'à la fin des temps. Le Coran a réuni à la fois la preuve et ce que l'on veut prouver, il est donc le miracle éternel qui prouve lui-même que son origine est divine.

- « **Dis : Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les un les autres** » (17:88)
- « **Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable et appelez vos témoins, les idoles que vous adorez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques** » (2:23)
- «*Nul Prophète auquel il n'ait pas été fait don de miracles qui convainquent les hommes. Quant à moi, j'ai reçu une révélation de la part de Dieu. Je souhaiterais donc que parmi tous les Prophètes, je sois celui qui ai le plus de fidèles le Jour de la Résurrection*» (Boukhari)

Les divers aspects du miracle du Coran

- La bonne composition de cette œuvre, la concordance de ses paroles, son éloquence, sa concision et la puissance de son verbe dépassent tout ce qui était connu chez les Arabes
- Son style original et différent des façons de parler des Arabes et de leurs méthodes (poésie, prose)
- La beauté bouleversante qui touche les cœurs de ses auditeurs
- Les informations historiques rapportées dans le Coran par le Prophète illettré
- Un miracle permanant non influencé par le passage des siècles «**En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien**» (15:10)
- Le fait qu'il a englobé des sciences et des connaissances jusque là inconnues des Arabes. «**Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans**» (16:89)
- Facilité de son apprentissage à celui qui veut le connaître par cœur «**En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la médiation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?** » (54:17)
- Le Coran contient une législation. Un petit nombre de matière contient les principes généraux se rapportant à toutes les branches.
- Les découvertes scientifiques affirmées dans le Coran : la terre est suspendue dans l'espace, l'embryologie, …

Le Prophète (ﷺ) décrit le Coran

« *Dieu a fait descendre ce Coran pour qu'il prononce des ordres et des interdictions. Il représente une tradition bien établie et il comporte des paraboles bien nettes. Dans ce Livre se trouvent vos informations, les nouvelles de vos prédécesseurs et celle des temps avenir. Il contient les lois qui régissent vos rapports entre vous. Sa lecture répétée à la longueur des temps ne l'use pas et ses merveilles ne s'épuisent guère. C'est de la vérité pure et non de la plaisanterie. Celui qui parle son langage ne dit que la vérité, celui qui juge selon ses lois ne fais que justice, celui qui s'en sert dans ses normes, partage avec impartialité, celui qui le met en pratique s'assure la récompense d'Allah, celui qui s'y accroche est guidé sur le droit chemin, celui qui cherche sa voie en dehors de lui, est égaré par Allah et celui qui ne juge pas selon sa législation est brisé par Allah. Le livre est le sage rappel, la lumière évidente, la voie rectiligne, la corde solide d'Allah et le remède efficace. Il assure l'infaillibilité à celui qui s'y attache fermement et le salut à celui qui le suit. Il ne devient pas tordu pour qu'on ait à le redresser et il ne dévie pas du droit chemin pour qu'on lui demande de s'y remettre. Ses merveilles sont inépuisables* » (Hadith)

La différence entre le Coran et le Hadith

Un **Hadith** est un mot arabe qui signifie propos ou parole.

Dans les sciences islamiques le terme **Hadith** englobe toute parole (Qawl), actes (F'il) ou même les approbations (Taqrir) du prophète Muhammad (ﷺ).

Le **Hadith Quodsi** est une forme particulière du Hadith dans laquelle les propos sont attribués directement à Dieu Lui-même. Le **Hadith Quodsi** a le même statut que le Hadith normal.

Les Hadiths sous leurs deux formes sont complètement indépendants du Coran.

Même si **la valeur juridique d'un verset Coranique et d'un Hadith authentique est la même**, le Hadith est différent du Coran pour les raisons suivantes :

1. **La formulation :** Le Coran, à l'instar des autres livres saints authentiques, est la parole de Dieu, son sens et la formulation de son texte proviennent de Dieu. Le Coran n'a subi aucune altération lors de sa transmission de l'ange Gabriel vers la Prophète Mohamed ni du Prophète Mohamed vers ses compagnons et ses scribes. Pour le Hadith le sens est d'inspiration divine mais la formulation est donné par le Prophète Mohamed (ﷺ).
2. Le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons ont toujours fait la distinction entre le Coran et les Hadiths. Le Prophète (ﷺ) a même dû attendre quelques jours que le Coran lui soit révélé pour qu'il puisse répondre à une question ou prendre une décision. Il arrive même que dans certains cas le Coran vient pour désapprouver une décision prise par le Prophète (ﷺ)
3. **Le défi :** Contrairement aux Hadiths l'un des objectifs du Coran, entant que miracle divin, est de défier ses adversaires en leur demandant de reproduire ne serait ce que dix versets semblables à la parole de Dieu.
4. **La conservation :** le mode de transmission du Coran est le Tawatur mais même si certains Hadith ont pu bénéficier de me mode de transmission, la quasi-totalité des Hadiths ont été transmit comme par une chaine de transmission constituée d'une personne à la fois. Il y a donc dans les Hadiths et les Hadiths Quodsi authentiques, bon, faibles et voir même inventé (attribué mensongèrement au Prophète(ﷺ)).
5. Pour le Coran on ne dit pas « le Prophète (ﷺ) a dit » mais seulement « Allah a dit » car le Prophète n'est qu'un transmetteur.
6. **Purification :** Le Coran ne peut pas être touché par une personne en état d'impureté rituelle.
7. **Relater la signification :** On ne peut relater le texte coranique en arabe sans que le texte ne soit exact.
8. **Ecriture :** Le Coran a une écriture qui lui est propre.
9. Une phrase du Coran est nommée « Verset ».
10. **Lecture :** Pour lire le Coran il est recommandé de commencer par Isti'adha et Basmallah. Le Coran doit être lu avec des règles de Tartil précises.
11. **Salat** : Seul le Coran peut être récité pendant la prière.
12. **Récompense :** La récompense est définie pour celui qui récite le Coran pour chaque lettre dix Hassanats.

Les noms du Coran

القرآن والكتاب والفرقان وكَلَامَ اللَّهِ
و الذكر والنور البُشرى والهدى
والشفاء والرحمة والموعظة والمبارك
والمبين والكريم

Le Coran est désigné Le Coran, le livre, le discernement, le rappel, la lumière, la bonne annonce, la guidance, la guérison, la miséricorde, l'exhortation, le béni, l'explicite, le noble.

« Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu » Sourate 2 : Al-BAQARAH (LA VACHE)

قال الله ﷻ : ﴿ **شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنْزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ** ﴾ (البقرة : 185)

« 77. Et c'est certainement un Coran noble » Sourate 56 : AL-WAQI'A (L'ÉVÉNEMENT)

وقال الله ﷻ: ﴿ **إِنَّهُ لَقُرْآنٌ كَرِيمٌ** ﴾ (الواقعة : 77)

« 1. Alif, Lam, Mim. 2. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux » Sourate 56 : AL-WAQI'A (L'ÉVÉNEMENT)

وقال ﷻ : ﴿ **ذَلِكَ الْكِتَابُ لا رَيْبَ فِيهِ هُدىً لِلْمُتَّقِينَ** ﴾ (البقرة : 2)

« 1. Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers. » Sourate 25 : AL FURQANE (LE DISCERNEMENT)

قال ﷻ : ﴿ **تَبَارَكَ الَّذِي نَزَّلَ الْفُرْقَانَ عَلَى عَبْدِهِ لِيَكُونَ لِلْعَالَمِينَ نَذِيرًا** ﴾ (الفرقان : 1).

« 6. Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. » Sourate 9 : AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR)

وقال ﷻ : ﴿**وَإِنْ أَحَدٌ مِنَ الْمُشْرِكِينَ اسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّى يَسْمَعَ كَلَامَ اللَّهِ ثُمَّ أَبْلِغْهُ مَأْمَنَهُ ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْلَمُونَ** ﴾(التوبة: 6).

« 10. En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Rappel (le Coran), et c'est Nous qui en sommes gardien » Sourate 15 : AL-HIJR

وقال تعالى : ﴿ **إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ** ﴾ (الحجر : 9).

« 8. Croyez en Allah donc et en Son messager, ainsi qu'en la Lumière [le Coran] que Nous avons fait descendre. »

وقال تعالى : ﴿ **فَآمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَالنُّورِ الَّذِي أَنْزَلْنَا** ﴾ (التغابن : 8).

La composition du Moushaf

Généralités

Le Moushaf est constitué de 114 chapitres (Souar qui a comme singulier le mot Sourate).

Ces derniers sont formés de plus de 6200 versets (Ayates qui a comme singulier le mot Ayat). Les sourates sont composées d'un nombre variable de versets allant de 3 à 286.

Le mot arabe *Aya* signifie à la fois "verset", "signes" ou "miracle".

Le mot Sourate vient du mot arabe Sour qui signifie un mur de fortification qui protège et entour une ville. La Sourate est donc un ensemble ordonné de Ayates qui a un début et une fin et qui concerne un thème.

La plus grande Sourate contient 286 Ayat (Sourate Al-Bakarat : La génisse) et les plus petites contiennent 3 Ayat (Al-Kawthar).

Certains versets possèdent des noms comme par exemple le verset du Trône (Ayat Al-Koursi). Le plus long verset est dans sourate Al-Bakarat il est nommé le verset de ad-Dayn (Contracter une dette). Le plus court verset est au début de la Sourate Wa-Douha « Par le jour montant ».

Concernant les longueurs des Souar, le Coran est divisé en quatre parties :

1. Les Sab' Tioual (Les sept longues) : Al-BAQARAH, AL-IMRAN, AN-NISA', AL-MA-IDAH, AL-ANAM, AL-ARAF, AT-TAWBAH
2. Les Mi'oun (Les centaines) : Les Sourates qui ont plus au moins cent versets
3. Les Mathani (Les doublées)
4. Les Moufassal (Les détaillées) : De Sourate Qâf et jusqu'à la fin du Coran.

Les noms des Sourates

Pour la majorité des savants, les noms des Sourates est Tawqîfî (voir encadré).

Tawqîfî : défini et établi par arrêté par la Dieu Lui-même ou par son Prophète après avoir reçu l'ordre de Dieu.

Certains Sourates possèdent plusieurs noms.

- Sourate 1 : Alfatiha-Oum alkitab-Alkafia-Achafia, …
- Certains 17 : Al-Israa (voyage nocturne)-Banou Israël (les enfants d'Israël)

Un groupe de Sourates peut être désigné par un nom.

- Les Sourates 2 et 3 sont appelées ensembles AzZahrawain (les deux fleurs)

- Le groupe de Sourates commençant par Haa Mim est nommé AlHawamim (les HaaMims)
- Les deux dernières Sourates sont nommées ensemble « AlMouawidates » « Les protectrices »

Pourquoi le Coran est divisé en plusieurs Sourates ?

1. Faciliter l'apprentissage et la lecture ;
2. Chaque Sourate possède un thème et des objectifs ;
3. Le défi peut être avec des longues Sourates comme avec des courtes Sourates.

La classification des versets et des Sourates

L'ordre des versets au sein des sourates fait partie de la révélation. Il est donc Tawqîfî. L'ange Gabriel (ﷺ) révisait et étudiait le Coran avec le Prophète chaque Ramadan et lui indiquait l'emplacement de chaque verset et l'ordre des versets de chaque sourate.

Selon `Uthmân Ibn Abî Al-`Âs : "J'étais assis chez le Messager d'Allâh ﷺ quand il fixa quelque chose du regard puis se détendit et dit : « Gabriel vient de me rendre visite et m'a ordonné de mettre ce verset à cet emplacement dans cette sourate : Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches [verset 16:90] jusqu'à la fin du verset » (Al-Itqân, volume 1, p. 104.)

L'ordre des Sourates fait l'objet d'une divergence entre les savants. Il y a trois avis différents :

1. L'ordre est fait par les compagnons à l'époque d'AbouBakr et Othmane lors de la compilation du Coran ;
2. L'ordre est Tawqîfi ;
3. L'ordre est Tawqîfi pour une grande partie des Sourates et humain sur une petite partie.

Le troisième avis est à mon avis le plus correcte. Mais, dans tous les cas, **l'ordre actuel est le choix consensuel des compagnons du Prophète (ﷺ) et il doit être respecté**.

Les sections du Coran

Pour faciliter l'apprentissage et la lecture du Coran lors des prières du mois béni de Ramadan, les premiers Quor'a (spécialistes de la transmission et de la lecture du Coran) ont divisé le livre Saint en 30 Joz'a (Sections) de 2 Hizb (Partie) chacune. Chaque Hizb est divisé en 8 morceaux qu'on a nommé (Thoumoun) l'un-huitième.

Les débuts des Sourates[1]

Dans chaque sourate du Noble Coran, nous trouvons un esprit général qui la gouverne et une idée principale qui en constitue le pivot. Les versets commençant les Sourates (les liminaires) se sont diversifiés selon la variation des thèmes des sourates.

Ainsi certaines sourates commencent par les louanges à Dieu. C'est le cas de sourate Al-Fâtihah : "Louange à Dieu, le Seigneur des Mondes". C'est également le cas de sourate Al-An`âm : "Louange à Dieu qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière". Citons aussi Sourate Al-Kahf qui commence ainsi : "Louange à Dieu qui fit descendre le Livre sur Son serviteur".

D'autres sourates sont entamées par une interpellation : "Ô gens !", "Ô toi, l'enveloppé !", "Ô toi, le revêtu d'un manteau !".

D'autre part, certaines sourates débutent par un serment, comme : "Par ceux qui sont placés en rangs !", "Par les vents qui éparpillent !", "Par le Mont !", "Par l'étoile !", "Par l'aube", "Par le soleil", "Par la nuit", "Par le Jour Montant !", "Par les coursiers haletants !", "Par le Temps !".

Il y a 28 sourates coraniques qui débutent par des lettres de l'alphabet ne constituant pas un mot. C'est le cas de "Alif, Lâm, Mîm" [1].

[1] La source principale de cette rubrique est le livre « Les sciences de la religion musulmane » de Cheikh Docteur `Abd Allâh Shihâtah traduit par islamophile.net

Il y a dans le Coran diverses formulations présentant ce type de versets liminaires. Parfois il s’agit d’une seule lettre comme dans : "Sâd. Par le Coran, au renom glorieux !" ou "Qâf. Par le Coran glorieux !", ou encore, "Nûn. Par la plume et ce qu’ils écrivent !".

D’autres versets liminaires présentent deux lettres : "Tâ, Hâ * Nous n’avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux", "Yâ, Sîn * Par le Coran plein de sagesse", "Hâ, Mîm * La révélation du Livre vient d’Allah, le Puissant, l’Omniscient". D’ailleurs, "Hâ, Mîm" inaugure sept sourates : Ghâfir, Fussilat, Ash-Shûrâ, Az-Zukhruf, Ad-Dukhân, Al-Jâthiyah et Al-Ahqâf.

D’autre part, certaines sourates commencent par trois lettres : "Alif, Lâm, Râ" ou "Alif, Lâm, Mîm". Nous retrouvons "Alif, Lâm, Mîm" au début des sourates Al-Baqarah, Âl `Imrân, Al-`Ankabût, Ar-Rûm, Luqmân, et As-Sajdah.

En outre, il y a des sourates entamées par quatre lettres : "Alif, Lâm, Mîm, Sâd" ou "Alif, Lâm, Mîm, Râ".

Enfin, certaines sourates sont entamées par cinq lettres. C’est le cas de sourate Mariam : "Kâf, Hâ, Yâ, `Ayn, Sâd * C’est un récit de la miséricorde de ton Seigneur envers Son serviteur Zacharie".

Il ne nous est pas parvenu de traditions authentiques remontant au Prophète (ﷺ) explicitant le sens de ces lettres alphabétiques au début de certains sourates.

Cela dit, maintes opinions furent rapportées des pieux prédécesseurs. Malgré la multiplicité de ces opinions, elles se résument en deux opinions essentiellement :

1. Cela fait partie des choses que Dieu a gardées pour Lui-Même et que nul autre ne connaît. C’est l’opinion de nombreux Compagnons et Successeurs.
2. Le sens de ces versets est accessible. Diverses interprétations ont été données à leur sujet :
   a. Ces lettres de l’alphabet sont des serments divins visant à montrer l’honneur de ces lettres que l’on retrouve dans le Livre révélé à Son Messager.
   b. Ces lettres de l’alphabet visent à éveiller et interpeller l’audience. Ils attirent et séduisent les gens qui se détournaient du Coran afin qu’ils lui prêtent une oreille attentive. Il est connu que les ennemis de l’Islam, à ses débuts, s’incitaient mutuellement à ne pas écouter le Coran et se disaient : " 26 (...) Ne prêtez pas l’oreille à ce Coran, et faites du chahut (pendant sa récitation), afin d’avoir le dessus" Sourate 41, Fussilat. Lorsque les sourates commençant par des lettres de l’alphabet furent révélées, c’était là une chose peu familière pour eux, si bien qu’ils tendirent l’oreille attentivement. Ils se retrouvèrent alors face à des versets explicites qui ont séduit leurs cœurs.
   c. Ces lettres de l’alphabet renvoient à des Noms et Attributs de Dieu (ﷻ). On attribue à Ibn `Abbâs l’opinion selon laquelle "Kâf, Hâ, Yâ, `Ayn, Sâd" renvoie à Kâfin (le Protecteur), Hâdin (le Guide), Amîn (le Loyal), `Âlim (le Savant) et Sâdiq (le Véridique). Il a été rapporté selon Ad-Dahhâk que le sens de Alif, Lâm, Râ est Ana Allâhu Arfa` (Je suis Dieu, J’élève les rangs).
   d. Ces lettres de l’alphabet seraient mentionnées en guise de défit et pour témoigner de l’Inimitabilité du Coran. Toutes les créatures sont incapables de produire quelque chose de similaire au Coran, alors qu’il est composé de ces mêmes lettres alphabétiques dont ils usent dans leurs discours. C’est là une preuve qu’il ne provient pas d’un être humain et qu’il s’agit, certes, d’une révélation émanant d’un Sage, Très Digne de Louanges. Les nobles Sourates débutant par des lettres détachées traitent de la révélation du Noble Coran et de son caractère miraculeux et inimitable. Cela montre que ces lettres sont citées au début de la sourate pour mettre en valeur le défit lancé aux créatures et pour souligner l’inimitabilité du Coran. Méditons les versets suivants :
      1. "Alif, Lâm, Mîm * C’est le Livre au sujet duquel il n’y a aucun doute, c’est un guide pour les pieux." Sourate 2, Al-Baqarah, versets 1 et 2.
      2. "Alif, Lâm, Mîm, Sâd * C’est un Livre qui t’a été descendu [...]."Sourate 7, Al-A`râf, versets 1 et 2.
      3. "Alif, Lâm, Râ. Voici les versets du Livre plein de sagesse." Sourate 10, Yûnus, verset 1.
      4. "Tâ, Sîn, Mîm * Voici les versets du Livre explicite * Nous te racontons en toute vérité, de l’histoire de Moïse et de Pharaon, à l’intention des gens qui croient." Sourate 28, Al-Qasas, versets 1 à 3.

5. "Sâd. Par le Coran, au renom glorieux (Dhikr)." Sourate 38, Sâd, verset 1.
6. "Hâ, Mîm * La révélation du livre vient d'Allah, le Puissant, l'Omniscient." Sourate 40, Ghâfir, versets 1 et 2.
7. "Qâf. Par le Coran glorieux ! " Sourate 50, Qâf, verset 1.

Le mecquois et le médinois

Par convention, les savants qualifient de mecquois le Coran révélé avant l'hégire et de médinois ce qui en fut révélé après l'hégire, en référence aux villes de la Mecque et de Médine. Sur un total de 114 sourates, quatre-vingt-deux sont mecquoises à l'unanimité, vingt sont médinoises à l'unanimité et douze sourates font l'objet de divergences.

Les vingt sourates médinoises sont : Al-Baqarah, Âl `Imrân, An-Nisâ', Al-Mâ'idah, Al-Anfâl, At-Tawbah, An-Nour, Al-Ahzâb, Muhammad, Al-Fath, Al-Hujurât, Al-Hadîd, Al-Mujâdalah, Al-Hashr, Al-Mumtahanah, Al-Jumu`ah, Al-Munâfiqûn, At-Talâq, At-Tahrîm et An-Nasr.

Les sourates qui font l'objet de divergence sont : Al-Fâtihah, Ar-Ra`d, Ar-Rahmân, As-Saff, At-Taghâbun, At-Tatfîf, Al-Qadr, Lam Yakun [6], Idhâ Zulzilat [7], Al-Ikhlâs et les deux sourates préservatrices.

Les quatre-vingt-deux sourates restantes sont mecquoises.

Le Coran, qu'il soit à la Mecque ou à Médine, du début à la fin, est la Parole de Dieu le Très-Haut le Tout-Puissant.

Lorsque nous prenons connaissance des caractéristiques de chacune des cent quatorze sourates du Coran, l'époque de leur révélation ainsi que l'ordre dans lequel elles furent révélées, nous mesurons l'effort colossal fourni par les savants devanciers pour préserver ce Livre.

Chaque sourate possède un registre traitant de ses versets, la date de sa révélation, les circonstances entourant sa révélation, les prescriptions qu'elle contient, sa part de versets abrogeants et de versets abrogés, les versets explicites et les versets ambigus, les versets généraux et les versets spécifiques, les versets médinois que recèlent les sourates mecquoises et inversement.

La révélation mecquoise

Les caractéristiques de la révélation mecquoise sont :

1. **L'interpellation de l'intellect et de la réflexion.** La révélation mecquoise attire l'attention sur les preuves manifestes et les signes dans l'univers qui témoignent de l'Unicité de Dieu et de Son Omnipotence.

   Par exemple, sourate Qâf est une sourate mecquoise. Dans cette sourate, Dieu ﷻ dit : « **N'ont-ils donc pas observé le ciel au-dessus d'eux, comment Nous l'avons bâti et embelli ; et comment il est sans fissures ? * Et la terre, Nous l'avons étendue et Nous y avons enfoncé fermement des montagnes et y avons fait pousser toutes sortes de magnifiques couples de [végétaux],* en guise d'appel à la clairvoyance et un rappel pour tout serviteur repentant. * Et Nous avons fait descendre du ciel une eau bénie, avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins et le grain qu'on moissonne, * ainsi que les hauts palmiers aux régimes superposés, * comme subsistance pour les serviteurs. Et par elle (l'eau) Nous avons redonné la vie à une contrée morte. Ainsi se fera la résurrection** ».

   Ces versets interpellent l'homme et le renégat avec une force pour lui dire : "Tu n'as pas été créé sans but et tu ne seras pas laissé sans obligation à observer. Cet univers a nécessairement un Créateur et ce monde a forcément une finalité. Il faut après la mort une résurrection, un jugement et une rétribution. Et l'issue sera soit un Paradis soit un Enfer".

2. Le Coran mena une violente **guerre contre le polythéisme** (shirk), l'idolâtrie (wathaniyyah) et les prétextes qu'avançaient les mecquois pour persister dans l'adoration des idoles. Le Coran ne leur laissa la moindre issue et leur fournit les preuves probantes de leur erreur. Il recourut à l'arbitrage des sens, en donnant des exemples.

   Il y a dans le récit d'Abraham une leçon à tirer et un modèle à suivre. Ainsi, ce dernier détruisit les idoles adorées en dehors de Dieu, puis dit à son peuple : « **…Adorez-vous donc, en dehors d'Allah, ce qui ne saurait en rien vous être utile ni vous nuire non plus. * Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah ! Ne raisonnez-vous pas ?** ».

3. Le Coran appelle les mecquois à **délaisser leurs mauvaises coutumes**. Il blâma le meurtre, l'effusion du sang, l'enterrement des filles à leur naissance, la violation des honneurs, et l'usurpation de l'argent des orphelins.

   A l'opposé, il loua les pieux qui se préservent de ces vices. Citons à cet égard ce verset de sourate Al-Furqân qui décrit les qualités des serviteurs du Tout Miséricordieux : « **Et ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit ; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition. »**

4. Le Coran exposa magnifiquement aux mecquois **les fondements de l'éthique et les droits de la société**. Il leur rendit détestables la mécréance, la perversion, la désobéissance à Dieu, l'anarchie, l'ignorance, le mauvais caractère, la dureté du cœur et la rudesse dans les paroles. Il leur fit aimer la foi, l'obéissance à Dieu, l'ordre, la science, l'amour, la miséricorde, la sincérité, le respect d'autrui, la gratitude envers les parents, la générosité à l'égard des voisins, la purification du cœur et la pureté de la langue...

5. Le Coran relata aux mecquois **les récits des Messagers**, des Prophètes et l'histoire des peuples précédents. Il y a en ces récits d'éloquentes exhortations et des leçons bénéfiques montrant les règles divines que Dieu établit dans l'univers pour faire périr les mécréants et les tyrans et pour donner la victoire aux croyants et les bienfaisants.

6. Le Coran s'adressa aux mecquois en **des termes concis**. C'est ainsi que les versets des sourates mecquoises furent courts. Les mecquois étaient, en effet, réputés pour leur éloquence. Ils étaient de grands orateurs, et la façon la plus appropriée pour les interpeller était d'user de mots forts et concis, plutôt que de recourir à de longs discours.

Les savants, après avoir analysé les Sourates ont conclut que les caractéristiques suivantes, avec leurs exceptions mentionnées, constituent des signes certains et invariables que la sourate ou les versets sont mecquois :

1. Chaque sourate où figure le mot kallâ (« mais non ! ») est mecquoise. Il y a 33 occurrences de ce mot dans le Noble Coran, toutes dans la seconde moitié du Coran. En effet, la seconde moitié du Coran est constituée essentiellement de sourates mecquoises ; sachant que la plupart des mecquois étaient des tyrans, ce mot constituait une menace et un reproche ferme qui leur étaient adressés.
2. Chaque sourate qui contient l'apostrophe « Ô gens ! » et ne contenant pas « Ô vous qui avez cru ! » est une sourate mecquoise.
3. Chaque sourate rapportant les récits des Prophètes et les communautés passées est mecquoise, exception faite de sourate Al-Baqarah.
4. Chaque sourate mentionnant le récit d'Adam et Satan est mecquoise, sauf, encore une fois, sourate Al-Baqarah.
5. Chaque sourate débutant par des lettres détachées comme (Alif Lâm Mîm), (Tâ Sîn Mîm), ou (Hâ Mîm), est mecquoise, à l'exception de sourate Al-Baqarah et sourate Âl `Imrân.
6. Chaque sourate comportant une prosternation pendant la récitation est mecquoise.

La révélation médinoise

Suite à l'avènement et l'expansion de l'Islam à Médine, la société évolua, comptant principalement trois groupes religieux : les musulmans, les juifs et les hypocrites.

1. Les musulmans reçurent des versets médinois traitant de questions pointilleuses de la Législation islamique, des détails des jugements légaux, des divers types de lois - civiles, pénales, militaires, sociales, internationales -, des droits individuels, ainsi que des diverses œuvres cultuelles et transactions.

   Cela apparaît de façon manifeste dans des sourates comme Al-Baqarah, An-Nisâ', Al-Anfâl et Al-Hujurât.

2. Pour ce qui est des juifs, les sourates médinoises débattirent avec eux. Elles leur rappelèrent leur passé, leur falsification de la Parole de Dieu, leur transgression du jour du *Shabat*, les assassinats des

Prophètes qu'ils commirent, leur adoration du veau d'or, leur amour pour la vie matérialiste, et leur grand attachement à la vie. Dieu (ﷻ) dit à leur égard : « **Et certes tu les trouveras les plus attachés à la vie (d'ici-bas)...** » Sourate 2, *Al-Baqarah*, La génisse, verset 96.

3. Quant aux hypocrites, le Coran leur fit face, dévoila au grand jour les tréfonds de leurs consciences, et révéla leurs viles intentions si bien qu'une sourate portant leur nom fut révélée. Elle décrivit leur hypocrisie et fit la lumière sur leur tromperie et leur mauvais caractère. Dieu (ﷻ) dit : « **Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : "Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah" ; Allah sait que tu es vraiment Son messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs. »** Sourate 63, *Al-Munâfiqûn*, Les hypocrites, verset 1. Aussi dans sourate Al-Baqarah Dieu décrivit les musulmans dans quatre versets, puis parla des mécréants dans deux versets alors que treize versets furent consacrés aux hypocrites. Dieu (ﷻ) dit : « **Parmi les gens, il y a ceux qui disent : "Nous croyons en Allah et au Jour dernier !" tandis qu'en fait, ils n'y croient point * Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte.** » Sourate 2, *Al-Baqarah*, La génisse, versets 8 et 9.

Normes des sourates médinoises

À partir de là, il apparait clairement que la révélation médinoise a des normes rigoureuses et invariables. Elles sont comme suit :

1. Chaque sourate renfermant des détails relatifs aux sanctions pénales, aux obligations, aux droits, aux lois civiles, sociales ou internationales, est une sourate médinoise.
2. Chaque sourate autorisant le *jihâd* et traitant de ses prescriptions juridiques est médinoise.
3. Chaque sourate mentionnant les hypocrites est médinoise.
4. Chaque sourate débattant intensément avec les gens du Livre et les appelants à délaisser l'immodération dans la religion, est médinoise.

L'importance de connaître le mecquois et le médinois

1. Connaître l'abrogé et l'abrogeant (l'ordre chronologique).
2. Connaître l'histoire de l'évolution de la législation musulmane.
3. Le texte coranique s'adapte au contexte, le style et le contenu change avec le changement de l'environnement.

Les causes de la révélation

Introduction

La science de « Asbab An-Nouzoul » (les causes de la révélation) est une des sciences importante pour ceux qui s'intéressent à l'exégèse du Coran. Pour mieux comprendre le sens et les finalités d'un texte il est important de connaître pourquoi il a été révélé et dans quelle circonstance.

Le grand imam Al-Wahidi dit : « Il n'est pas possible d'expliquer un verset sans connaître l'histoire liée à sa révélation »

Le Coran est le l'ultime message et la dernière révélation qu'Allah a envoyé pour guider l'humanité, il décrit les bases de la foi, donne les règles à suivre pour mener une vie heureuse, relate les histoires des prophètes et les sorts de leurs peuples et trace la voie à suivre pour le prophète Mohamed (ﷺ). La grande majorité des textes coraniques ont été révélé dans ce cadre globale sans avoir une cause particulière de révélation. Ainsi les savants classent les versets coraniques en deux catégories :

- Les versets révélés sans cause particulière. Ils représentent la grande majorité des versets coraniques.
- Les versets révélés pour une cause particulière.

Pour les versets qui possèdent une cause particulière de révélation deux types de causes sont identifiés :

- Répondre aux interrogations et aux questions posées au Prophète (ﷺ) par ses contemporains.
- Commenter les événements et les faits de la mission du Prophète (ﷺ).

Ainsi nous pouvons définir « Asbab An-Nouzoul » par : (Les événements ou les questions qui ont motivés la révélation d'un texte coranique pour les commenter ou pour y répondre)

Certains compagnons pour commenter un passage du Coran disent « il a été révélé pour cette raison » mais l'objectif n'est pas de donner la cause de la révélation mais simplement d'expliquer le sens du verset. Ainsi quand un compagnon dit que la cause de la révélation de Sourate de l'éléphant est l'invasion de l'armée de Abrahat de la Mecque pour détruire la Qa'ba il est facilement compréhensible qu'il s'agit d'un commentaire et non pas d'une vraie cause de révélation.

Ainsi, pour attribuer une cause de révélation à un texte coranique, les premiers savants de cette science exigeaient les Hadiths ou les dires des compagnons authentiques et explicites qui rapportent l'événement lié à la révélation. Leur méthode consistait en la fermeté et la rigueur, puisqu'ils ne communiquaient aucune information sans avoir la certitude sur la validité de la transmission et la clarté de la cause de révélation avancée.

Exemples de causes de révélation

1. Sourate Le Temps (Al-Asr)[1] ne possède aucune cause de révélation particulière.
2. Sourate Les négateurs[2], On rapporte qu'un groupe de non croyants de Quoraish ont proposé au prophète Mohamed (ﷺ) d'adorer Allah une année à condition qu'il accepte d'adorer leurs divinité une année. Le Prophète (ﷺ) a répondu à leur proposition après avoir reçu cette Sourate. (voir le livre de Al-Wahidi)
3. Tous les versets qui commencent par « On t'interroge sur » ont comme cause de révélation la réponse à cette interrogation.
    a. « [189] On t'interroge sur les nouvelles lunes. Dis-leur : « Ce sont des moyens pour les hommes de mesurer le temps et de déterminer l'époque du pèlerinage. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

[1] « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. [1] Je prends le temps à témoin [2] que l'humanité court à sa perte, [3] hormis ceux qui croient, pratiquent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la droiture et se recommandent mutuellement l'endurance ! » 103. Sourate du Temps (Al-'Asr)

[2] « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. [1] Dis : « Ô négateurs ! [2] Je n'adore pas ce que vous adorez ; [3] pas plus que vous n'adorez ce que j'adore ! [4] Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez [5] et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. [6] À vous votre religion, et à moi la mienne ! » 109. Sourate des Négateurs (Al-Kâfirûn)

b. « On t'interroge sur l'Heure. Réponds : « Sa connaissance est du ressort exclusif du Seigneur ! » 33. Sourate des Coalisés (Al-Ahzâb)

c. [222] Ils t'interrogeront aussi sur les menstrues. Réponds-leur : « La menstruation est une souillure. Tenez-vous à l'écart de vos femmes durant cette période ; n'ayez point de rapports charnels avec elles tant qu'elles ne se sont pas purifiées. Mais une fois qu'elles sont en état de pureté, reprenez vos rapports avec elles, comme Dieu vous l'a prescrit. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

L'importance de connaître les causes des révélations

A partir des exemples suivants nous allons constater que les causes de révélations sont primordiales pour la compréhension du sens et des conséquences d'un passage coranique :

- « [115] C'est à Dieu qu'appartiennent et le Levant et le Couchant. Ainsi, de quelque côté que vous vous tourniez, vous trouverez toujours la Face du Seigneur, car Il est Omniprésent et Omniscient. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara).

  En lisant ce verset nous avons l'impression que se diriger vers la Qibla pendant la prière n'est pas une obligation. D'autre part nous savons tous que se diriger vers la Qibla est une condition de validité de la prière.

  Les non croyants se sont moqués des musulmans après qu'Allah a ordonné le changement de la Qibla de Jérusalem vers la Mecque. Ils ont dit que les prières faites auparavant étaient nulles. Allah a révélé ce verset pour dire que vos prières accomplies pendant 17 mois vers la Qibla de Jérusalem ne sont pas nulles mais belle est bien acceptées.

  Cette règle reste aussi valable pour celui qui après avoir fait l'effort de chercher la Qibla découvre qu'il avait prié dans une autre direction. Cette personne ne doit pas refaire sa prière.

- « [158] La course entre as-Safâ et al-Marwâ fait partie des rites prescrits par Dieu. Celui qui accomplit le hajj pèlerinage à La Mecque ou seulement la `umra simple visite peut sans inconvénient effectuer cette course. Dieu saura gré à quiconque se porte volontaire pour accomplir une œuvre pie, car Il sait tout. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

  En lisant ce verset nous avons l'impression que faire la course entre les deux monts de as-Safâ et al-Marwâ n'est pas obligatoire. D'autre part nous savons que cette course est une des quatre piliers du pèlerinage (Hajj).

  La raison de la révélation de ce verset nous explique pourquoi le Coran utilise la formule « peut sans inconvénient ». Aicha rapporte que les polythéistes de la Mecque avaient installé deux de leurs divinités sur les deux monts et qu'ils touchaient à chaque passage. Certains musulmans, très gênés de passer devant ces divinités, avaient cessé de faire cette course entre les deux monts. Allah révèle ce verset pour les autoriser malgré l'existence des idoles de faire la course.

- « [145] Dis : « Je ne trouve dans ce qui m'a été révélé d'autre interdit touchant les aliments susceptibles d'être consommés que celui qui frappe la bête morte, le sang répandu et la viande de porc, car leur consommation constitue une souillure. De même qu'il est illicite de manger la viande provenant des bêtes sacrifiées, par perversité, à de fausses divinités. » Cependant, celui qui est contraint d'en user, par nécessité et non par désobéissance ni désir de pécher, ton Seigneur ne lui en tiendra pas rigueur, car Il est Clément et Miséricordieux. » 6. Sourate des Bestiaux (Al-An'âm)

  En lisant ce verset nous avons l'impression que seuls les aliments cités dans ce verset sont interdits alors nous savons tous que l'islam interdit aussi la consommation d'autres aliments comme les souris, les rats, les chiens et les chats.

  La cause de révélation de ce verset nous donne l'explication du style utilisé dans ce verset. Ce verset a été révélé pour répondre aux païens qui ont décrété d'eux même certains bestiaux comme non licites pour les femmes.

  Le verset n'a pas comme objectif de donner l'exhaustivité des choses illicites mais pour répondre aux païens qui se sont imposé des interdictions qu'Allah n'a jamais décrété.

Il faut dire que certains compagnons ont conclut que ce verset contient tout ce qui est illicite et que ce qui n'est pas cité dans ce verset est laissé aux coutumes de chaque peuple.

Elargir la porté d'un verset au-delà de sa cause

Même si un verset a été révélé pour une cause spécifique, la majorité des savants s'accordent que le sens du verset doit être généralisé et que sa portée doit être étendue pour englober tous les cas similaires.

Prenons l'exemple des premiers versets [1] de la Sourate 58 La Discussion (Al-Mujâdala) dans lesquels Allah répond à une femme (Khaoula Bint Tha'labat) qui est venue se plaindre d'un divorce non justifié et de l'injustice de son mari (Aous Bin AsSamit) auprès du Prophète (ﷺ). Dans ces versets Allah a interdit le *Dhihar* qui consiste à utiliser la formule « Tu es aussi interdite pour moi que l'est le dos de ma mère » pour prononcer un divorce. Le Dhihar était très utilisée par les arabes avant l'islam.

Les savants musulmans s'accordent tous, en élargissant la porté de ce verset, que le *Dhihar* est interdit pour tous musulman et que les sanctions imposés par ce verset s'appliquent à tout musulman qui prononce cette formule interdite.

C'est ainsi pour beaucoup d'autres règles juridiques qui ont été révélées pour répondre à un événement et une situation particulière furent généralisées par la suite.

Mais, cependant, quand une preuve authentique et explicite existe, la porté du texte ne peut dépassée la personne ou le contexte particulier de sa révélation.

Prenons par exemple le verset suivant : « ainsi que toute croyante qui aura offert sa main au Prophète pourvu que tu donnes ton consentement. » [2] Ce verset est spécifique au Prophète (ﷺ) et ceci est motionné dans la suite du verset « C'est là un privilège qui t'est accordé, à l'exclusion des autres croyants »

Les principaux ouvrages sur les causes de la révélation

1. 'Alî al-Madini, le maître de al-Bukhârî ;
2. « Asbâb an Nuzûl » écrit par el-Waqidi ;
3. « Asbâb an Nuzûl » écrit par Ibn Hajar ;
4. « Lubâb al 'Uqûlfl asbâb an Nuzûl » écrit par le grand spécialiste des sciences du Coran al-Suyuti qui composa ce livre en résumant son l'énorme Tafsîr de al-Tabari.

[1] « [1] Dieu a entendu les propos de celle qui discutait avec toi au sujet de son mari, au moment où elle adressait sa plainte à Dieu. Et Dieu entendait bien votre conversation, car Dieu est Audient et Clairvoyant. [2] Certains d'entre vous jurent pour répudier leurs femmes, en utilisant la formule suivante : « Tu es aussi interdite pour moi que l'est le dos de ma mère ! », alors qu'elles ne sont pas leurs mères ; leurs mères étant celles qui les ont mis au monde. Ils tiennent ainsi des propos aussi blâmables que mensongers. Cependant, Dieu est Clément et Miséricordieux. [3] Ceux qui auront répudié leurs femmes en usant de cette formule et qui reviennent ensuite sur leur parole devront affranchir un esclave, à titre d'expiation, avant de reprendre leurs rapports avec leurs épouses. Cela vous est prescrit par le Seigneur qui est Instruit de tout ce que vous faites. [4] Celui qui n'en a pas les moyens devra observer le jeûne pendant deux mois consécutifs avant tout rapport avec son épouse. S'il ne peut s'en acquitter, il devra donner à manger à soixante pauvres et ce, afin que vous croyiez fermement en Dieu et à Son Prophète. Telles sont les limites fixées par Dieu, et les infidèles qui les transgressent subiront un châtiment douloureux, » 58. Sourate de la Discussion (Al-Mujâdala)

[2] « [50] Ô Prophète ! Nous déclarons licites pour toi tes épouses que tu as dotées et les captives que Dieu t'a accordées au titre de butin de guerre, comme nous te permettons d'épouser les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, les filles de tes tantes maternelles qui ont émigré avec toi, **ainsi que toute croyante qui aura offert sa main au Prophète**, pourvu que tu donnes ton consentement. C'est là un privilège qui t'est accordé, à l'exclusion des autres croyants. Certes, Nous connaissons les règles que Nous leur avons prescrites au sujet de leurs épouses et de leurs esclaves, et ce afin qu'aucun grief ne te soit fait. Dieu est Indulgent et Miséricordieux. » 33. Sourate des Coalisés (Al-Ahzâb)

L'abrogé et l'abrogeant (An-nâsikh wa al-mansûkh)

Certains versets figurent dans le Coran parce que la chronologie de la révélation l'a voulu et parce que la pédagogie évolutive de la sagesse coranique l'a exigé, mais ils ne sont plus applicables et ne comptent plus en matière de jurisprudence.

Les savants se basent sur les textes suivants pour confirmer la possibilité de l'abrogation dans le Coran.

- « **[106] Tout verset que Nous abrogeons ou que Nous faisons oublier aux gens, Nous le remplaçons aussitôt par un autre verset meilleur ou équivalent. Ne sais-tu pas que Dieu a pouvoir sur toute chose ?** » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)
- « **[101] Lorsque Nous substituons un verset à un autre – et qui mieux que Dieu connaît ce qu'Il révèle ? –, les idolâtres s'écrient : « Tu n'es qu'un faussaire ! », alors que la plupart d'entre eux n'ont aucune connaissance en la matière.** » 16. Sourate des Abeilles (An-Nahl)
- « **[39] Dieu abroge ou confirme ce qu'Il veut, car Il détient l'Archétype éternel auprès de Lui.** » 13. Sourate du Tonnerre (Ar-Ra'd)

Le sujet de l'abrogation dans le Coran est d'une grande importance. Il fait l'objet d'une très grande divergence entre les savants des sciences du Coran. Les divergences concernent la possibilité même de l'abrogation, le sens exact de l'abrogation et les versets abrogés.

Ce sujet fait aussi l'objet de plusieurs attaques de certains ennemis de l'Islam.

Certains peuvent penser que l'abrogation dans le Coran est semblable à l'abrogation des lois par les êtres humains quand ces lois s'avèrent inadaptées. L'abrogation dans le coran n'est pas de cette nature car il s'agit de la parole de Dieu l'Omniscient et le Sage. Le Coran a suivi l'évolution de la nouvelle société musulmane et le changement des mœurs et des lois s'est fait graduellement comme nous pouvons le constaté avec l'interdiction du vin.

L'abrogation ne peut concernée les croyances ni les règles générales des adorations, du comportement et de la morale. Elle ne concerne donc que les lois juridiques, les ordres et les interdictions. Les croyances et la morale révélés au messager de l'islam sont strictement les mêmes révélés aux prophètes et messagers avant Lui. Allah dit « **[13] Il a établi pour vous, en matière de religion, ce qu'Il avait prescrit à Noé, ce que Nous te révélons à toi-même, ce que Nous avions prescrit auparavant à Abraham, à Moïse et à Jésus : « Acquittez-vous, leur fut-il dit, du culte de Dieu et n'en faites pas un sujet de division entre vous !** » 42. Sourate de la Délibération (Ash-Shûrâ)

En matière de législation et d'actes cultuels l'islam est la religion qui abroge et se substitue à toutes les autres religions célestes.

Les possibilités d'abrogations entre le coran et la Sunna

4 types d'abrogations sont possibles :

- L'abrogation du Coran par le Coran
- L'abrogation du Coran par la Sunna (Moutawatirat et non pas Ahad)
- L'abrogation de la Sunna par le Coran
- L'abrogation de la Sunna par la Sunna

Dans ce cours ce sont juste les deux premiers types qui nous intéressent.

Même si rien n'interdit que la Sunna abroge le Coran, dans la pratique il n'y a pas de verset qui a été abrogé par la Sunna. La sunna vient généralement pour expliquer, détailler ou spécifier le texte coranique. Mais un certain nombre de savant interdisent l'abrogation du Coran par la Sunna le Coran dit clairement que si verset est abrogé il sera remplacer par entre équivalent ou meilleur que le premier.

Les types d'abrogation

La majorité des versets abrogés ont été supprimés par le Prophète lui-même et n'ont pas étés repris par les compagnons lors du rassemblement du Coran, ils sont abrogés et n'existe plus dans le Coran.

Un très petit nombre de versets abrogés entant que législation mais existent toujours dans le Coran. La question qui se pose est la suivante : Pourquoi ces versets ont étés gardés dans le Coran sachant qu'ils n'ont pas de valeur juridique ?

Les savants se sont divisés en deux catégories :

- La première catégorie dit que puisque ces versets sont toujours dans le Coran leur sens reste valable et leur application peut être réactivée si le contexte des musulmans change. Ces savants soutiennent que tous les versets abrogés ont étés supprimés difficilement du Coran par le consensus de compagnons qui ont collecté le Coran et en se basant sur les dires du Prophète lui-même.
- La deuxième catégorie soutient l'existence dans le Coran de versets abrogés et justifie cela par les arguments suivants :
    - o Le Coran est la parole de Dieu, cette parole est une parole bénie en elle-même. Sa lecture est une adoration qu'elle soit applicable ou non applicable juridiquement.
    - o Dieu veut nous rappeler sa miséricorde sur nous car généralement l'abrogation rend la pratique de la religion plus simple.

Ce qui n'est pas une abrogation

Certains savants ont exagéré dans l'abrogation au point où ils considéraient comme abrogation toute spécification d'une règle générale, toute clarification d'un verset par un autre ou toutes les règles données dans un contexte quand celui-ci change.

La parole qui dit que le verset du Sabre a abrogé tous les autres versets qui parle de la relation avec les non musulmans.

Exemples d'abrogation

Le testament

Le verset suivant a été abrogé par les versets qui décrivent les détails des règles de partage de l'héritage : « **[180] Il vous est prescrit, lorsque l'un d'entre vous est sur le point de mourir en laissant quelques biens, de faire un testament en faveur de ses père et mère et de ses parents les plus proches, suivant l'usage établi. C'est un devoir pour ceux qui craignent le Seigneur.** » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

Les versets de l'héritage donnés dans Sourate 4 An-Nissa excluent le testament pour celui qui fait partie des héritiers.

Le niveau de la crainte

D'après Abdoullah Ibn Massoud le verset suivant « **[102] Ô croyants ! Craignez Dieu comme Il mérite d'être craint et veillez à ne mourir qu'en musulmans !** » 03. Sourate de la Famille d'Imran (Âl-'Imrân) a été abrogé par le verset suivant : « **[16] Craignez donc Dieu autant que vous le pouvez ! Écoutez, obéissez, faites l'aumône, dans votre propre intérêt, car ce sont ceux qui se prémunissent contre leur propre avarice qui seront les bienheureux.** » 64. Sourate de la Déconvenue (At-Taghâbun)

Rendre compte sur les intentions

Le verset suivant a été allégé par le verset qui vient après : « [284] Tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre appartient à Dieu. Que vous réveliez donc vos pensées ou que vous les dissimuliez, vous aurez à en rendre compte à votre Seigneur. Il pardonnera à qui Il veut et châtiera qui Il veut, car Sa puissance n'a point de limite. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

« [286] Dieu n'impose rien à l'âme qui soit au-dessus de ses moyens. » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

L'interdiction du vin

Comme exemples des versets abrogés et des versets abrogeant prenant dans l'ordre les 3 passages du Coran révélés pour interdire le vin.

« **[219] Ils t'interrogent sur le vin et le jeu de hasard. Réponds-leur : « Dans l'un comme dans l'autre, il y a un grave péché et quelques avantages pour les hommes ; mais le péché l'emporte largement sur les avantages qu'on peut en tirer.** » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

Après la révélation de ce verset : une partie des musulmans a cessé de consommer le vin et une partie a réduit sa consommation…

Ensuite, et dans la continuité de cette pédagogie éducative, la révélation encourage la non consommation du vin en ordonnant aux musulmans de ne pas approcher la prière en état d'ivresse, ce qui ne constituait pas encore une interdiction ferme et claire de la consommation du vin : « **[43] Ô vous qui croyez ! Ne faites pas la salât lorsque vous êtes ivres ; attendez que vous ayez retrouvé votre lucidité !** » 04. Sourate des Femmes (An-Nisâ')

Puis enfin, quand la foi s'est consolidée dans les cœurs, le verset de la Sourate Al- Mâida a été ferme et immuable pour interdire définitivement la consommation du vin et les jeux du hasard et pour abroger le premier verset cité : « **[90] Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les bétyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Fuyez-les ! Vous n'en serez que plus heureux ! [91] Le démon n'a d'autre but que de semer, par le vin et le jeu de hasard, la haine et la discorde parmi vous, et de vous éloigner du souvenir de Dieu et de la salât. Allez-vous enfin renoncer à ces pratiques ?** » 05. Sourate de la Table (Al-Mâ'ida)

Les versets univoques et les versets équivoques (AL-Muhkam et Al-Mutashâbih)

Allah (ﷻ) nous informe que les versets coraniques sont de deux types, les versets univoques qui possèdent un sens ferme, claire, explicite et simple à comprendre et d'autres équivoques, ambigus et qui peuvent être interprétés différemment par les savants ou voir même très difficilement interprétables : « **[7] C'est Lui qui t'a révélé le Livre contenant des versets à la fois clairs et précis, qui en constituent la base même, ainsi que d'autres versets susceptibles d'être différemment interprétés. Et c'est à ces derniers versets que les sceptiques, avides de discorde, prêtent des interprétations tendancieuses, alors que nul autre que Dieu n'en connaît la signification exacte. Quant aux vrais initiés, ils se contentent de dire : « Nous croyons en ce Livre, car tout ce qu'il renferme vient de notre Seigneur. » Ainsi, seuls sont enclins à méditer ceux qui sont doués d'intelligence.** » 03. Sourate de la Famille d'Imran (Âl-'Imrân)

Pour les versets Mutashâbih la voie la plus sûre est de remettre leurs sens à Allah le Très Haut. Cette attitude est la voie suivie par les premiers musulmans. On croit au texte comme il a été révélé et en reconnaissant sa faiblesse et son ignorance face au miracle du Coran.

Il n'est pas interdit de faire l'effort d'interpréter certains versets Mutashâbih si cela est fait par une personne qui a les compétences et en suivant les bases déjà établies par les savants reconnus dans le domaine des sciences du Coran.

Exemple des versets Mutashâbih

- Les lettres au début de certains sourates comme au début de la Sourate 2 « Alif Lam Mim »
- Les versets qui parlent de l'entité divine :
  - « Le Très Miséricordieux S'est bien installé sur le Trône » (20:5)
  - « Il est Le Maître absolu se tenant au-dessus de Ses esclaves » (6:18)
  - « Il est Allah dans les cieux et sur la terre » (6:3)
  - « Seul demeurera la Face de Ton Seigneur ceinte dé majesté et de gloire ! » (55:27)
  - « La Main d'Allah coiffe les leurs » (48:10)
  - « Supporte avec patience l'arrêt de ton Seigneur. Tu es dans la prunelle de Nos Yeux. » (52:48)
- Attitude à adopter devant de tels textes :
  - Croire qu'Allah (ﷻ) possède tous les attribues de perfection et qu'Il est exempte de tout défaut. Les langues ne peuvent contenir les sens et les réalités d'Allah (ﷻ)
  - Croire qu'Allah (ﷻ) ne ressemble en aucune manière à Ses créatures ni dans Son Être, ni dans Ses attributs ni dans Ses actes
  - Il ne faut jamais établir de parallélisme entre Allah (ﷻ) et Ses créatures
  - Croire en leur contenu et éviter toute interprétation

L'exégèse du Coran (Tafsir)

Le Tafsîr vient du verbe arabe « *Fasara* » qui peut être traduit par expliquer et commenter mais dès le début de l'Islâm, le Tafsîr est devenu le terme technique désignant l'exégèse Le terme Charh qui a la même signification est utilisé plutôt pour l'explication et les commentaires des Hadiths.

Le Tafsîr est une science qui traite les règles linguistique des mots et des versets du Coran, le sens individuel et composés, les causes de révélation, l'abrogation et tous les autres compléments qui permettent une compréhension juste du texte.

Qui peut expliquer le Coran

Le Coran est le dernier message que Dieu a révélé à l'humanité, il est demandé à chaque personne humaine de le lire et de méditer ses versets. « **[82] Ne méditent-ils donc jamais le Coran ? S'il émanait d'un autre que Dieu, n'y trouveraient-ils pas de multiples contradictions ?** » 04. Sourate des Femmes (An-Nisâ') ou encore « [**113] C'est ainsi que Nous avons révélé ce Coran en langue arabe, en y multipliant les menaces, afin de susciter chez les hommes la crainte de Dieu ou de les pousser à en méditer le sens.** » 20. Sourate de Tâ-Hâ (Tâ-Hâ)

La compréhension du texte coranique n'est pas la même d'une personne à une autre, elle dépond du niveau intellectuel de chaque personne et la pureté de son âme. Le simple musulman peut comprendre le sens direct des versets clairs et ne pas comprendre les sens exacts d'un bon nombre de versets. Un savant qui possède un haut niveau en langue arabe, les sciences du Coran et qui a une intelligence aiguée peut déduire un certain nombre de règles juridiques d'un seul verset. Le croyant pieux et sincère peut découvrir grâce à sa forte spiritualité des sens formidables et très subtils en méditant la parole de Dieu.

Dans chaque génération et depuis le début de l'islam, les musulmans ont donné énormément d'importance au Coran et les savants de chaque génération ont écrits des milliers et des milliers de livres pour l'explication du texte sacré.

Malgré cela il n'existe pas de commentaire canonique du Coran. La porte de l'exégèse reste ouverte pour les savants possédants les capacités requises à condition qu'elle reste cadrée par les règles strictes et rigoureuses établies par les premiers compagnons et par les savants reconnues. Ces règles ont comme objectif de protéger les sens du Coran des mauvaises interprétations et d'éviter l'instrumentalisation du texte sacré pour des raisons politiques ou partisanes.

Les différentes catégories d'exégèses

Il existe deux grandes catégories d'exégèse, l'exégèse traditionnelle (Athar) et l'exégèse d'après l'opinion (Ra'y).

L'exégèse traditionnelle consiste à rester uniquement dans le cadre des explications et commentaires données par le Coran lui même, les dires du prophète (Sunna) ou les dires des compagnons et de leurs premiers successeurs.

L'exégèse d'après l'opinion (Tawiil) consiste à commenter le Coran d'après une compréhension qu'un savant peut déduire après avoir étudié le passage coranique en question, même si cette compréhension n'a pas été donnée par le Prophète, ses compagnons et leurs successeurs.

Les avis savants divergèrent au sujet de l'exégèse par autre chose que la tradition. Certains disent que nul n'a le droit d'interpréter le moindre passage du Coran fut-il un savant. Pour eux l'exégèse doit rester strictement dans le cadre des narrations venant du Prophète (ﷺ) ou de ses Compagnons qui s'instruisirent auprès de lui et de leurs Successeurs qui s'instruisirent auprès d'eux.

Cependant la majorité des savants autorisent l'interprétation du Coran selon l'opinion et l'effort de réflexion (Idjtihâd) correcte fondée sur les connaissances approfondies des sciences du Coran.

Les premiers savants s'appuient sur les textes suivants :

- Le Prophète (ﷺ) dit : « Celui qui dit au sujet du Coran une parole basée sur son opinion se trompe même s'il voit juste » rapporté par Abû Dâwûd, At-Tirmidhî qui le jugea gharîb (singulier) et An-Nasâ'î.

- Abû Malîkah dit : On demanda à Abû Bakr As-Siddîq (ﷺ) l’interprétation d’une phrase du Coran. Il dit "Quel ciel pourrait m’abriter et quelle terre pourrait me loger et où pourrais-je aller et comment ferais-je, si j’interprétais un mot du Livre de Dieu autrement que ce que Dieu entendait ?!" et, dans une autre variante, : "si j’interprétais le Livre de Dieu sans connaissance ?!"

La majorité des savants se base sur les arguments suivants pour autoriser la possibilité d’expliquer le Coran par l’opinion personnelle :

- Le Hadith cité n’est pas authentique et ne peut être considéré comme un argument valable.
- Même si ce Hadith était authentique il faut le prendre dans le sens de l’interdiction de parler du Coran :
    - Sans connaissance et sans preuves ;
    - pour justifier les passions ou les innovations ;
    - Pour tergiverser concernant les versets ambigus.
- Des Hadiths authentiques relatent que les Compagnons ont interprété certains versets coraniques et notamment AbouBakr et Omar. L’Imâm, Ibn Kathîr dit dans son exégèse : « **Ces traditions authentiques et similaires venant des grandes figures du Salaf traduisent leur gêne de hasarder en matière de Tafsîr ce dont ils n’avaient pas une connaissance [certaine]. Mais nulle rigueur ne peut être tenue à celui qui s’exprime en se basant sur des connaissances linguistiques et juridiques** ».

L’exégèse du Coran par le Coran lui-même

Ceci consiste à interpréter certains versets du Coran par d’autres versets du Coran apportant un éclairage complémentaire sur le même sujet. Ainsi, ce qui est exprimé avec concision à un endroit est explicité et détaillé à un autre endroit.

Exemples :

- Dans la sourate 1, le Prologue, nous lisons : « **[6] Guide-nous dans la Voie droite ; [7] la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non celle de ceux qui ont mérité Ta colère ni celle des égarés !** »

  On explique l’expression "ceux que Tu as comblés de bienfaits" à la lumière du verset : « **Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu’Allah a comblés de Ses bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, et les pieux. Et quels compagnons que ceux-là ! »** Sourate 2, Al-Baqarah, la Vache, verset 37.

- Dans le verset "1. **Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé.**" Sourate 5, Al-Mâ’idah, la Table servie, la phrase "sauf ce qui sera énoncé" est explicitée par le verset : « **Vous sont interdits la bête morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d’Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d’une chute ou morte d’un coup de corne, et celle qu’une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu’elle ne soit morte. Vous est aussi interdite la bête qu’on a immolée sur les pierres dressées.**» Sourate 5, Al-Mâ’idah, la Table servie, verset 3.

- De même, la phrase « **Oui, l’homme a été créé instable" est explicitée à l’aide des versets : "quand le malheur le touche, il est abattu ; et quand le bonheur le touche, il est avare »**. Sourate 70, Al-Ma`ârij, les Voies d’ascension, verset 19.

L’exégèse du Coran par la Sunna

Les versets du Coran peuvent être commentés, explicités et / ou détaillés par le Hadîth (sunna) : comme c’est le cas pour la prière canonique, le jeûne ou l’aumône légale. Le Coran a instauré ces obligations religieuses mais il n’en a donné que peu de détail.

Le Prophète (ﷺ) dit : « *J’ai reçu le Livre et son équivalent avec lui* » rapporté par Abû Dâwûd dans ses Sunan.

« **[151] C'est ainsi que Nous vous avons envoyé un Prophète choisi parmi vous, qui vous récite Nos versets, vous purifie, vous apprend le Livre et la Sagesse et vous enseigne ce que vous ignoriez.** » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

L'Imâm Al-Khattâbî donne une interprétations de ce Hadith : Le Prophète (ﷺ) a reçu le Livre sous forme de révélation récitée, et a reçu avec lui une explication équivalente, c'est-à-dire qu'il lui a été permis d'expliciter le contenu du Livre en le généralisant ou en le restreignant, en ajoutant des commentaires et en expliquant le contenu du Livre. Un tel enseignement a un statut obligatoire et son acceptation est impérative au même titre que la partie récitée du Coran.

Exécutant l'ordre de Dieu, le Prophète Mohamed (ﷺ) est le premier commentateur du Coran :

- « **[64] Nous ne t'avons révélé ce Coran qu'afin que tu éclaires les hommes sur le motif de leurs différends, et pour qu'il soit aussi un guide et une miséricorde pour ceux qui ont la foi.** » 16. Sourate des Abeilles (An-Nahl)
- « **[44] Ces prophètes étaient munis de preuves irréfutables et des Écritures. Et à toi aussi, Nous envoyons ce Coran, afin que tu expliques clairement aux hommes ce qui leur a été révélé. Peut-être seront-ils amenés à y réfléchir.** » 16. Sourate des Abeilles (An-Nahl)
- « **[105] Nous t'avons révélé le Coran, ce Message de vérité, afin que tu puisses juger entre les hommes d'après ce que Dieu t'aura enseigné. Ne prends donc jamais sur toi de défendre les scélérats !** » 04. Sourate des Femmes (An-Nisâ')

Abdoullah ibn Al-Mubârak relate que le noble Compagnon `Imrân Ibn Husayn dit à un homme qui lui avait posé quelques questions et qui lui demandait de ne répondre qu'en s'appuyant sur le seul Coran : "Tu es un homme idiot. Trouves-tu dans le Coran que la prière de midi comprend quatre cycles et qu'elle est dite à voix basse ?" Puis il passa en revue les prières, l'aumône légale et ainsi de suite. Puis il lui demanda : "Les trouves-tu détaillées dans le Livre de Dieu ?! Le Livre de Dieu ne les a pas explicités et la tradition du Prophète en a précisé le sens." Makhûl dit : "Le Coran a davantage besoin de la *Sunnah* que la *Sunnah* n'a besoin du Coran." Et l'Imâm Ahmad Ibn Hambal dit : "La *Sunnah* explique le Coran et l'explicite."

Les Hadiths exégétiques ne sont pas nombreux par rapports aux commentaires donnés par les compagnons et leurs successeurs.

Exemples :

« **[7] la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non celle de ceux qui ont mérité Ta colère ni celle des égarés !** » 01. Al-Fâtiha (Al-Fâtiha)

Le Prophète (ﷺ) explique ce verset en disant que « ceux qui ont mérité Ta colère » sont les juifs et « Les égarés » sont les chrétiens.

Muslim et d'autres rapportent que `Uqbah Ibn `Âmir dit : "J'ai entendu le Messager (ﷺ) dire sur le minbar : " **Et préparez-leur tout ce que vous pouvez comme force**...S8/60", "la force" n'est autre que le tir, "la force" n'est autre que le tir, "la force" n'est autre que le tir".

Ahmad et Muslim rapportent d'après Anas que le Prophète - que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui - dit : "Le Kawthar est un fleuve que Dieu m'a octroyé dans le Paradis".

L'exégèse du Coran par les Compagnons

Un Sahabi (un Compagnon) Est celui qui rencontra le Messager (ﷺ) tout en étant croyant, qu'il l'ait écouté ou non, et quelle que soit la durée de leur rencontre.

Les Compagnons connaissaient l'interprétation du Saint Coran mieux que nous du fait qu'ils assistèrent aux circonstances qui entourèrent sa révélation et grâce à la parfaite compréhension qui leur était propre, ainsi que la science correcte, les œuvres pieuses, les cœurs illuminés et l'intelligence qui les caractérisaient et notamment les Grands parmi eux et les savants. Ceux qui ont fait le plus de commentaires sont : `Abdullâh Ibn Mas`ûd, 'Ali ben Abi Taleb, `Abdullâh Ibn `Abbâs.

Le noble successeur Abû `Abd Ar-Rahmân As-Sulamî, rapporte que les compagnons qu'à chaque fois que dix versets étaient révélés, ils ne passaient pas à la suite [de leur apprentissage] sans avoir appris la science

que ces versets renfermaient et les actes qu'ils enjoignaient. Ils dirent : "Nous apprîmes de la sorte le Coran, le savoir qui s'y rattache et le comportement qu'il implique, tous deux en parallèle.

Exemples :

Selon Sa`îd Ibn Jubayr Ibn `Abbâs dit : "`Umar m'admettait en même temps que les Anciens de Badr. L'un d'eux sembla en éprouva quelque contrariété et lui demanda : "Pourquoi laisses-tu entrer celui-là avec nous alors que nous avons des enfants de son âge ?" `Umar répondit : "Vous savez bien qui il est." (C'est-à-dire le cousin du Prophète). Puis un jour, il les invita et m'admit avec eux. Il s'avéra qu'il m'avait invité ce jour là pour leur faire une démonstration. Il leur dit : "Que dîtes-vous de la sourate 'Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire' ?" Certains dirent : Dieu nous ordonne de le glorifier et de lui demander pardon quand Il nous accorde son secours et nous donne la victoire. Les autres se turent. Alors, il me demanda : "Est-ce aussi ton avis, Ibn `Abbâs ?" Je répondis que non. Il me demanda : "Qu'en dis-tu sinon ?" Je dis : "Dieu informait Son Messager (ﷺ) que son heure était proche. Il lui dit : 'Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire', ceci signifie que ton heure est proche alors 'par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir'. `Umar dit : "En effet, je ne luis connais pas d'autres interprétations". Rapporté par Boukhari

L'exégèse du Coran par les successeurs

Un Tabi'i (un Successeur) Est celui qui rencontra un Compagnon tout en étant croyant, qu'il l'ait écouté ou non, et quelle que soit la durée de leur rencontre.

Les gens de la Mecque qui sont les élèves de Ibn Abas: Moujahid, Atta ben Abi Rabah, Ikrimat, Sai'id ben Mousaiib, Taouss

Moujahid dit j'ai lu le Coran devant Ibn Abas trente fois.

Les gens de l'Irak qui sont les élèves de Abdoullah ben Masud et de Ali ben Abi Taleb comme Zaïd ben Aslam, Marzûq 'Abu 'Aysha, 'Alqama b. Qays-n-Nakhâ'i, Qatâda 'Abû-I-Ithattâb, Alhassan Albasri, Katadat, Waki'a ben Aljarah, Adhahak ben Mouzahim, …

Les récits des gens du livre (israéliates)

Il n'est pas interdit de transmettre les récits des juifs et les chrétiens et qui ne contredisent pas le Coran ni la Sunna du Prophète (ﷺ). D'après `Abd Allâh Ibn `Amr Ibn Al-`Âs Le Messager d'Allâh (ﷺ) dit : « *Transmettez de ma part ne serait-ce qu'un verset, et rapportez de la part des Enfants d'Israël sans aucune gêne ; quiconque mentira sur mon compte aura mérité sa place en Enfer.* » Hadith rapporté par Boukhari.

Ces récits doivent être motionnés comme telles et non pas attribués au Prophète (ﷺ) comme c'est fait dans certains livres d'exégètes. Comme exemple d'israéliates, érigé au rang de hadith divin rapporté par la bouche du Prophète, citons : « *Ni Mon ciel, ni Ma terre ne sont suffisamment vastes pour M'accueillir. Seul l'est le cœur de Mon Serviteur croyant.* » L'Imâm Ibn Taymiyah explique que « cette parole figure au nombre des récits des gens du livre (israéliates), et n'a pas de chaîne de transmission connue remontant jusqu'au Prophète (ﷺ) ». De même, on attribue à Ibn `Abbâs le fait d'avoir dit que « l'âge de la terre est de sept mille ans », alors qu'il s'agit là encore d'un récit des gens du livre (israéliates).

Beaucoup de ces récits des gens du livre donnent des détails des histoires racontés dans le Coran. Ces détails ne sont pas très utiles à connaître. Prenant par exemple le type du bois du bâton de Moïse, le nombre des gens de la caverne, la taille du bateau de Noé, …

Démarche à suivre pour expliquer le Coran ?

La démarche à suivre pour expliquer le Coran est défini par les savants est la suivante :

1. Ne pas orienter son explication pour suivre sa passion ou servir ses penchants politiques ou personnels[1]
2. Expliquer le Coran par le Coran lui-même et par la tradition prophétique.
3. Sinon par les dires des compagnons et leurs avis
4. Sinon par les dires des Tabi'in et des grands savant spécialistes de l'exégèse
5. Maîtrisé les sciences de la longue arabe et les détails de chaque branches et les différentes variantes des dialectes de l'époque de la révélation
6. Connaitre toutes les sciences liées au Coran et notamment les sciences des raisons de la révélation, l'abrogation, …
7. Comprendre la Sourate dans sa globalité et faire le lien entre les différents sujets traités par une même Sourate.
8. Comprendre le verset dans son contexte et prenant en considération les versets précédents et les versets suivants.
9. Regrouper tous les versets coraniques et les Hadiths authentique parlant du sujet traité par le passage en question.
10. L'exégète doit commencer par tout ce qui touche aux termes et à la définition de leurs sens, puis se pencher sur les constructions syntaxiques dans lesquelles ils figurent. Il commence ainsi par l'analyse grammaticale si elle n'est pas évidente, puis il passe aux branches de la rhétorique. Ensuite, il explicite le sens voulu, les commandements et la morale que l'on peut déduire des versets.
11. Ne pas utiliser les Hadiths faibles.
12. Utiliser avec prudence les récits des autres religions (israéliates).

Les Tafsir les plus connus [2]

- Ibn Jarîr-t-Tabarî, (m. 310/922) fait parti des plus anciens Tafsir qui a été conservé entièrement at-Tabari est certainement le maître d'hier et d'aujourd'hui de l'exégèse traditionnelle.
- 'Abû-l-Faraj 'Abd-r-Rahmân b. al-Jawzî (597/1203) ; son Zâd-l-Masîr fû' Ilm-t-Tafsîr) est un commentaire sunnite intraitable.
- 'Ibn Kathîr 'Imâd-d-Dîn (774/1393) Tafsîr-l-Qur'ân, (shafi'ite).
- 'Abu ' Abdâllah 'Ahmad-l-Qurtubî (671/1271). Son Tafsîr "AI jâmi' li 'Ahkâm-l-Qur'ân" publié en 20 volumes est certainement l'une des plus grandes contributions de l'Occident musulman à l'exégèse.
- 'Abû-I-Khayr-l-Baydâoui (691/1292), An-Nwâr-t-Tanzîl (shafi'ite).
- Jalâl-d-Dîn-s-Suyûtî (shâfi'ite) (m. 911/1505) : Ad-Dur-r-l-Manthûr fit-tafsîr-l-Mâ'thûr, refondu avec un autre Tafsîr de meme facture de Jalâl-d-Dîn Al Muhallie et publié sous le titre de Tafsîr-l-Jalâlayni à Damas, 1 vol. 1398/1978. (Al-Jalalain)

Les Tafsir contemporains

- Al 'Alûsi Mahmûd (m. 1270/1854), Iranien sunnite : Ruh-l-Ma'ani, Tafsîr complet. Ancien mufti de Baghdâd. Il présenta, en 1851, son Tafsîr au Sultan 'Abd-ul-Hâmîd. C'est une transition entre l'exégèse traditionnelle et l'exégèse moderne. L'auteur consacre de longs développements à la langue, à la grammaire, à l'histoire, à la philosophie. Très prudent dans l'utilisation du Hadîth, il commente le Coran verset par verset. Chaque commentaire reçoit un développement analogue à une Fatwa, c'est-à-dire une réponse à une consultation juridique. (édité au Caire plusieurs fois et à Beyrouth, 30 vol.).

[1] Par exemple, certains Chiites interprètent les deux mains d'Abû Lahab dans le verset « Que périssent les deux mains d'Abû Lahab et qu'il périsse lui-même » comme étant Abû Bakr et `Umar. De même, le verset « Si tu associes ton œuvre sera vaine » signifierait « Si tu associes Abû Bakr et `Umar à `Alî concernant le califat ». Le verset « Dieu vous ordonne de sacrifier une vache » désignerait `Â'ishah, tandis que « Combattez les chefs de la mécréance » désignerait Talhah et Az-Zubayr. « Il fit se rencontrer les deux mers » désignerait `Alî et Fâtimah, tandis que « En sortent les perles et les coraux » ferait allusion à Al-Hasan et Al-Husayn.
[2] Si Hamza Boubakeur

- Mubammad Rashid Ridâ (m. 1354/ 1935) libanais sunnite. Tafsîr-l-Qur'ân-l'-Karim. Le plus illustre des disciples du Cheikh 'Abdu. Fondateur de la revue AI Manâr. Réformiste comme son maître, partisan du progrès. Son Tafsîr est plus connu sous le titre de "Tafsîr-l-Manâr". C'est un excellent commentaire malheureusement inachevé (S. I, S. XII).
- Sayyed Qutb: fi Dhilâl-l-Qur'ân, 6 vol., Baghdâd 1398/1978. Un des meilleurs commentaires de ces dernières années. Rédigé en grande partie quand Sayyed était en prison.
- Mohamed Tahar Ben Achour, (né en 1879 à Tunis et décédé en 1973) son Tafsir « Ettahrir Wa Ettanouir », en trente volumes, rédigés en 47 ans;

La traduction du Coran

Il y a deux types de traductions. La traduction littérale (conforme mot à mot) et la traduction du sens.

Il est très difficile de traduire une traduction littérale un texte quelconque d'une langue vers une autres. Cette difficulté est encore plus accentuée si ces deux langues n'ont pas les mêmes racines comme l'arabe et le français par exemple.

Traduire littéralement un texte d'une langue vers une autre peut produire un texte qui n'a aucun sens ou pire encore changer profondément le sens du texte.

La traduction littérale

Il est donc impossible et interdit religieusement de traduire le Coran une traduction littérale.

Le Coran est le miracle éternel de Dieu révélé à son messager Mohamed (ﷺ) en langue arable, une langue qui a la particularité d'être très riche et très profonde. Aucune autre langue ne peut refléter tous les détails que et tous les sens qu'un verset coranique peut contenir.

Prenons par exemple le verset suivant :

(وَكُلَّ إِنسَانٍ أَلْزَمْنَاهُ طَائِرَهُ فِي عُنُقِهِ وَنُخْرِجُ لَهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ كِتَابًا يَلْقَاهُ مَنشُورًا) (الإسراء/13).

Une traduction littérale donnerait le texte suivant :

- « Et à chaque homme nous avons imposé son oiseau dans son cou et nous lui sortirons le jour de la résurrection un livre qu'il trouvera ouvert »
- « 13. Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé » Cheikh HamidouAllah.
- « 14. Nous avons attaché à chaque homme son oiseau au cou. Au jour de la résurrection, nous lui montrerons un livre qu'il trouvera ouvert. » Kasimirski (1840)
- « Nous attacherons au cou de chaque être humain le bilan de son œuvre et, le Jour de la Résurrection, Nous lui présenterons le livre de ses actes, déployé sous ses yeux » Dr. Mohamed El-Moktar OULD BAH. (Dernière édition du Complexe Roi Fahd)
- « Nous avons rendu tout homme responsable de sa destinée et, le jour de la Résurrection, Nous lui présenterons un livre qui sera, sous ses yeux, étalé » Cheikh Mohamed Chiadmi (Ed Tawhid)
- « Nous avons assigné à chaque homme son lot, nous exhiberons à son intention un écrit qu'il trouvera déroulé » Cheikh Hamza Boubakeur

Un autre exemple :

(وَمَكَرُوا وَمَكَرَ اللَّهُ وَاللَّهُ خَيْرُ الْمَاكِرِينَ)(آل عمران/54).

Une traduction littérale est celle donnée par HamidouAllah

- « 54. Et ils [les autres] se mirent à stratégier. Allah aussi stratégie. Et Allah est le meilleur de stratèges! » Cheikh HamidouAllah
- « 54. Les juifs complotèrent [contre Jésus] ; mais Dieu déjoua leur complot, car les ripostes de Dieu sont toujours infaillibles » Cheikh Mohamed Chiadmi (Ed Tawhid)
- [Les Enfants d'Israël] ont comploté [contre Jésus], mais Allah a riposté, Sa riposte est toujours la meilleur » Dr. Mohamed El-Moktar OULD BAH. (Dernière édition du Complexe Roi Fahd)
- [Les juifs] ourdirent des complots contre Jésus : mais Dieu déjoua leurs machination, car Il est plus habile que les machinateurs » Cheikh Hamza Boubakeur

- « 47. Les juifs imaginèrent des artifices contre Jésus. Dieu en imagina contre eux ; certes Dieu est le plus habile. » Kasimirski (1840)

La traduction du sens

La traduction du sens du Coran est permise et même recommandée pour que le message de l'islam arrive à tous les peuples. « **[4] Nous n'avons envoyé aucun prophète qui n'ait utilisé la langue de son peuple pour les éclairer. Après quoi, Dieu égare qui Il veut et guide qui Il veut. Il est le Tout-Puissant, le Sage.** » 14. Sourate d'Abraham (Ibrâhîm)

Comme pour les autres langues un mot en arabe peut avoir plusieurs sens ainsi qu'une phrase peut avoir plusieurs explications. Le traducteur ne peut choisir qu'un seul sens pour un mot et qu'une seule explication pour une phrase. Ceci réduit considérablement la richesse du texte traduit ;

Dans une traduction le choix d'un sens par rapport à un autre doit être basé sur les avis les plus communs et les plus argumentés des savants et non pas sur des avis singuliers ou peu argumenté. Les autres sens possibles peuvent être signalés séparément par le traducteur dans une illustration annexe ou comme note de bas de page.

L'auteur d'une traduction doit choisir l'un des sens possibles pour les mots et les phrases

Cependant la traduction ne peut être considérée comme la parole de Dieu mais comme un simple commentaire ou signification choisie par le traducteur parmi tant d'autres significations possibles.

Pour traduire le sens du Coran il ne suffi pas de maîtriser la langue arabe et la langue de traduction mais les même conditions exigées pour l'exégèse du Coran sont exigées pour la traduction du sens. Il faut donc maîtriser les sciences du Coran et connaitre la plupart des exégèses du livre saint.

Utiliser la traduction pour les actes cultuels

Pour la majorité des savants musulmans l'utilisation de la traduction du Coran pour effectuer les actes cultuels, comme par exemple pendant la Salat, n'est pas permise. Ils se basent sur plusieurs arguments. Parmi ces arguments le verset suivant : « **[2] Nous l'avons révélé en langue arabe, afin que vous puissiez le comprendre.** » 12. Sourate de Joseph (Yûsuf).

Le grand savant Hanbalite Ibn Quodama Almaqdissi dit : « **La lecture de la traduction du Coran n'est pas acceptée, même pour celui qui ne sait pas parler l'arabe. L'apprentissage du Coran en arabe est obligatoire s'il ne fait pas tout en ayant la possibilité de le faire sa Salat n'est pas valide** »

Seule l'école Hanafite autorise l'utilisation de la traduction perse du Coran pour effectuer les actes cultuels pour les nouveaux musulmans en attendant l'apprentissage des passages coraniques nécessaires.

Lire la traduction Coran n'est pas considéré comme un acte cultuel mais cela fait partie de l'apprentissage. La récompense de la lecture du Coran en arabe est définie contrairement à celle de l'apprentissage.

Il est autorisé de toucher la traduction du Coran même sans avoir ses ablutions.

Il est préférable de dire la traduction du sens du Coran et non pas la traduction du Coran.

Les traductions françaises du Coran

Il y a plus de 120 traductions du Coran en langue Française.

Pour qu'une traduction soit reconnu par un musulman il faut qu'elle soit révisé et reconnue par les autorités musulmanes (Médine, al-Azhar…).

Les traductions les plus connues du Coran en langue française sont les suivantes :

Traducteurs non musulmans :

Les traductions de la majorité des orientalistes a comme objectif de mettre une barrière entre le Coran et les lecteurs et rendre le texte Coranique obscure.

- Le Coran, traduction de Biberstein Kazimirski (1840), Garnier-Flammarion, Paris, 1970. Texte sur internet : http://www.portail-religion.com/FR/dossier/islam/livres_de_culte/coran/texte/traduit_par_kasimirski/sourate_001.php

- Essaie d'interprétation du Coran inimitable, traduction de Denise Masson, revue par Sobhi El-Saleh, Dar al-kitab al-masri, Dar al-kitab al-Lubani, le Caire et Beyrouth, s.d.
- Le Coran, traduction d'Édouard Montet, Payot, Paris, 1958.
- Le Coran, traduction de Régis Blachère, Maisonneuve, Paris, 1980. (Coran présenté dans l'ordre supposé de la révélation)
- Le Coran, traduction par René R. Khawam, Maisonneuve, Paris, 1990.
- Le Coran, l'Appel, traduction du juif André Chouraqui, Laffont, Paris, 1990 [http://nachouraqui.tripod.com]
- Le Coran, traduction de Jacques Berque, Albin Michel, édition revue et corrigée, Paris, 2002.
- Le Coran, traduction du poète Jean Grosjean, Éditions Philippe Lebaud, Paris, 1979. (une langue très poétique)
- La traduction du chrétien syrien Sami Aldeeb (Coran présenté dans l'ordre supposé de la révélation)

Traducteurs musulmans :

- Le Saint Coran, traduction de Muhammad Hamidullah, édition revue et corrigée par le Conseil scientifique islamique de Médine, Al-Tawhid, Lyon, 2001. Texte sur internet: http://www.qurancomplex.com/Quran/Targama/Targama.asp?l=arb&t=frn&nSora=1&nAya=1.
- Le Saint Coran, traduction de Mohammed Chiadmi, 2ème édition, Imprimerie El-Maarif al-Jadidah, Rabat, 2001. (Nouvelle édition Tawhid)
- Le Qur'an, traduction de Zeinab Abdelaziz, 2ème édition, Association mondiale de l'Appel islamique, Tripoli [Libye], 2002.
- Le Coran, traduction de Si Hmaza Boubakeur, 3ème édition, Fayard, Paris, 1985.
- Le Saint Coran, traduction du Dr. Mohamed El-Moktar Ould Bah (2003). (Dernière édition du Complexe Roi Fahd)
- Le Saint Coran, traduction de Jean-Louis Michon
- Le Saint Coran, traduction de Si Hamza Boubakeur
- Le Saint Coran, traduction du Dr Salaheddine Kechrid (tunisien, né en 1924)
- Sadok Mazigh (né à Tunis en 1906). *Le Coran essai d'interprétation du Coran inimitable* [1re éd. en 2 vol., Tunis, 1979], Paris, éditions du Jaguar, 1985, 1 vol., bilingue, éd. refondue.

L'écriture du Coran avec les lettres d'une autres langue (phonétique)

Les savants musulmans sont unanimes pour interdire l'écriture du Coran arabe avec les lettres d'une autre langue ou ce que nous appelons communément l'écriture en phonétique.

L'écriture du Coran, même en arabe est soumise à des règles très strictes, il doit obligatoirement être conforme à l'écriture Othmanienne.

Pour lire ou apprendre le Coran le musulman débutant doit le faire oralement et pour avoir l'autonomie il faut commencer par apprendre la lecture de la langue arabe. Le Coran doit être apprit en langue arabe et avec des lettre arabes.

Les particularités de la langue du Coran

La langue arabe est très riche et le Coran représente, selon les grands spécialistes de la langue arabe, le summum de l'éloquence. Le texte Coranique est même devenu la référence pour tous ceux qui veulent étudier la langue arabe.

Nous illustrons cela par quelques exemples :

- La position des mots a une importance dans le texte coranique comme par exemple dans le verset suivant :

(كَذَلِكَ يَطْبَعُ اللَّهُ عَلَى كُلِّ قَلْبِ مُتَكَبِّرٍ جَبَّارٍ)(غافر/35)

L'ordre des mots reflète l'importance du cœur, ce que la traduction ne reflète pas

« [35] qui, discutant sans preuve des versets de Dieu, s'attirent Sa colère et celle des croyants. Et c'est ainsi que Dieu endurcit le cœur de tout tyran orgueilleux. » 40. Sourate du Pardonneur (Ghâfir)

- Les Waqf et le changement du sens selon la position de l'arrêt.

Exemple :

(ذَلِكَ الْكِتَابُ لاَ رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِلْمُتَّقِينَ)(البقرة/2).

« [2] Voici le Livre qui n'est sujet à aucun doute. C'est un guide pour ceux qui craignent le Seigneur ; » 02. Sourate de la Vache (Al-Baqara)

Annexes

Exemple d'un Hadith Qoudsi

Abû Dharr (رضي الله عنه) a dit : Relatant les paroles de son Seigneur (عز وجل), le Prophète (ﷺ) a dit : « Ô Mes serviteurs, Je me suis interdis l'injustice [Zoulm] à Moi-même et je l'ai rendue interdite entre vous : Ne soyez donc pas injustes les uns avec les autres.

Ô Mes serviteurs, vous êtes tous dans l'égarement à l'exception de ceux que J'ai mis sur la bonne voie. Demandez-Moi donc de vous mettre sur la bonne voie [Houda] et Je le ferai.

Ô Mes serviteurs, vous êtes tous affamés à l'exception de ceux à qui J'ai donné leur nourriture. Demandez-Moi donc votre nourriture et Je vous la donnerai.

Ô Mes serviteurs, vous êtes tous nus à l'exception de ceux que J'ai vêtus. Demandez-Moi de vous vêtir et Je le ferai.

Ô Mes serviteurs, vous commettez des fautes la nuit et le jour, et c'est Moi qui pardonne toutes les fautes. Demandez Mon pardon et Je vous la donnerai.

Ô Mes serviteurs, vous ne sauriez réussir à me faire du tort : vous n'y parviendrai pas. Vous ne sauriez réussir à me rendre service : vous n'y parviendrez pas.

Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d'entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous avaient dans le cœur, toute la piété [Taqwa] de plus pieux d'entre vous, cela n'ajouterai rien à Mon Royaume.

Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d'entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous avaient dans le cœur, toute l'impiété [Foujour] de plus impie parmi vous, cela ne diminuerait en rien Mon Royaume.

Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d'entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous, se tenaient tous sur une même terre, si tous me demandaient quelque faveur et si Je la donnais à tous ceux qui la demandent, cela ne diminuerait en rien ce que J'ai, pas plus que la mère dans laquelle on plonge une aiguille n'est diminuée de cela.

Ô Mes serviteurs, pour ce qui est de vos actions, Je me borne à vous les compter puis à vous les faire payer. Que celui qui trouve le bien adresse ses louanges à Allah, mais que celui qui trouve autre chose ne s'en prenne qu'à Lui-même ». (Hadith sahih, rapporté par Muslim (4/1994) (n°2577))

Sites sur le Coran

http://al-quran.info/

http://www.qurancomplex.com/default.asp?l=frn

http://www.altafsir.net

http://zekr.org/quran/quran-for-windows

http://www.versebyversequran.com/site/

http://fr.assabile.com (Récitations du Coran)

Tableau des Sourates du Coran

N°	Nom de la Sourate	Traduction du nom et variantes	Arabe	Versets	Style	Style Début	Début
1	AL-FATIHA	Ouverture, Liminaire, PROLOGUE	الفاتحة	6	Divergence	HAMD	الْحَمْدُ لِلّهِ
2	Al-BAQARAH	La Vache, La Génisse	البقرة	286	Médinoise	HOUROUF	الم
3	AL-IMRAN	La famille de `Imrân	آل عمران	200	Médinoise	HOUROUF	الم
4	AN-NISA'	Les Femmes	النساء	176	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُواْ رَبَّكُمُ
5	AL-MA-IDAH	La Table pourvue, La Table, La Table servie	المائدة	120	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ أَوْفُواْ بِالْعُقُودِ
6	AL-ANAM	Les Troupeaux, Le Bétail, Les Bestiaux	الأنعام	165	Mécquoise	HAMD	الْحَمْدُ لِلّهِ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضَ
7	AL-ARAF	Les Redans	الأعراف	206	Mécquoise	HOUROUF	المص
8	AL-ANFAL	Le Butin	الأنفال	75	Médinoise		يَسْأَلُونَكَ عَنِ الأَنفَالِ
9	AT-TAWBAH	Le Repentir, La Dénonciation, Le Désaveu	التوبة	128	Médinoise		بَرَاءةٌ مِّنَ اللّهِ وَرَسُولِهِ
10	YUNUS	Jonas	يونس	109	Mécquoise	HOUROUF	الر تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ الْحَكِيمِ
11	HOUD	Hûd, Houd	هود	123	Mécquoise	HOUROUF	الَر كِتَابٌ أُحْكِمَتْ آيَاتُهُ
12	YOUSOUF	Joseph	يوسف	111	Mécquoise	HOUROUF	الر تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ الْمُبِينِ
13	AR-RAAD	Le Tonerre	الرعد	43	Divergence	HOUROUF	المر تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ
14	IBRAHIM	Abraham,	إبراهيم	52	Mécquoise	HOUROUF	الَر كِتَابٌ أَنزَلْنَاهُ إِلَيْكَ
15	AL-HIJR	Al-Hijr	الحجر	99	Mécquoise	HOUROUF	الَرَ تِلْكَ آيَاتُ الْكِتَابِ وَقُرْآنٍ مُّبِينٍ

16	AN-NAHL	Les Abeilles	النحل	128	Mécquoise		أَتَى أَمْرُ اللّهِ فَلاَ تَسْتَعْجِلُوه
17	AL-ISRA	Le Voyage nocturne, Les Fils d'Israël	الإسراء	111	Mécquoise	TASBIH	سُبْحَانَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ
18	AL-KAHF	La Caverne	الكهف	110	Mécquoise	Hamd	الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَنزَلَ عَلَى عَبْدِهِ الْكِتَابَ
19	MARYAM	Marie	مريم	98	Mécquoise	HOUROUF	كهيعص
20	TA-HA	Taha	طه	135	Mécquoise	HOUROUF	طه
21	AL-ANBIYA	Les Prophètes	الأنبياء	112	Mécquoise		اقْتَرَبَ لِلنَّاسِ حِسَابُهُمْ
22	AL-HAJJ	Le Pèlerinage	الحج	78	Mécquoise	NIDA	يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمْ
23	AL-MUMINUNE	Les Croyants	المؤمنون	118	Mécquoise		قَدْ أَفْلَحَ الْمُؤْمِنُونَ
24	An-Nur	La Lumière	النور	64	Médinoise		سُورَةٌ أَنزَلْنَاهَا وَفَرَضْنَاهَا
25	AL FURQANE	Le Disernement, Le Critère,	الفرقان	77	Mécquoise	TABARAK	تَبَارَكَ الَّذِي نَزَّلَ الْفُرْقَانَ
26	As-SHUARAA	Les Poètes	الشعراء	227	Mécquoise	HOUROUF	طسم
27	AN-NAML	Les Fourmis	النمل	93	Mécquoise	HOUROUF	طس تِلْكَ آيَاتُ الْقُرْآنِ وَكِتَابٍ مُّبِينٍ
28	AL-QASAS	La Narration, Les Histoires, Les Récits	القصص	88	Mécquoise	HOUROUF	طسم
29	AL-ANKABUT	L'Araignée	العنكبوت	69	Mécquoise	HOUROUF	الم
30	AR-RUM	Rome, Les Grecs, Les Romains	الروم	60	Mécquoise	HOUROUF	الم
31	LUQMAN	Luqmân	لقمان	34	Mécquoise	HOUROUF	الم
32	AS-SAJDA	La Prosternation	السجدة	30	Mécquoise	HOUROUF	الم
33	AL-AHZAB	La coalisés, Les Confédérés	الأحزاب	73	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ اتَّقِ اللَّهَ

34	SABA	Saba	سبأ	54	Mécquoise	Hamd	الحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ
35	FATIR	Créateur Intégral, Les Anges	فاطر	45	Mécquoise	Hamd	الحَمْدُ لِلَّهِ فاطِر السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْض
36	YA-SIN	Yâsîn	يس	83	Mécquoise	HOUROUF	يس
37	SAFFAT	En Rangs, Les Rangées	الصافات	182	Mécquoise	QASAM	وَالصَّافَّاتِ صَفًّا
38	SAD	çâd	ص	88	Mécquoise	HOUROUF	ص وَالْقُرْآنِ ذِي الذِّكْر
39	AZ-ZUMAR	Par Vagues, Les Groupes	الزمر	75	Mécquoise		تَنزِيلُ الْكِتَابِ مِنَ اللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيم
40	GAFIR	Le Croyant, L'Indulgent, Le Pardonneur	غافر	85	Mécquoise	HOUROUF	حم
41	FUSSILAT	Ils s'articulent, Les versets Détaillés	فصلت	54	Mécquoise	HOUROUF	حم
42	ACHOURA	La Concertation, La consultation	الشورى	53	Mécquoise	HOUROUF	حم
43	AZZUKHRUF	Les Enjolivures, L'Ornement	الزخرف	89	Mécquoise	HOUROUF	حم
44	AD-DUKHAN	La Fumée	الدخان	59	Mécquoise	HOUROUF	حم
45	AL-JATHYA	Assise sur le talons, L'Agenouillée	الجاثية	37	Mécquoise	HOUROUF	حم
46	AL-AHQAF	Al-Ahqâf	الأحقاف	35	Mécquoise	HOUROUF	حم
47	MOUHAMMAD	Muhammad	محمد	38	Médinoise		الَّذِينَ كَفَرُوا وَصَدُّوا عَن سَبِيلِ اللَّهِ أَضَلَّ أَعْمَالَهُمْ
48	AL-FATH	Tout s'ouvre, La victoire éclatante	الفتح	29	Médinoise	INNA	إِنَّا فَتَحْنَا لَكَ فَتْحًا مُّبِينًا
49	AL-HUJURAT	Les appartements	الحجرات	18	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا
50	QAF	Qâf	ق	45	Mécquoise	HOUROUF	ق وَالْقُرْآنِ الْمَجِيدِ

51	AD-DARIYAT	Vanner, Qui éparpillent	الذاريات	60	Mécquoise	QASAM	وَالذَّارِيَاتِ ذَرْوًا
52	AT-TUR	Le Mont	الطور	49	Mécquoise	QASAM	وَالطُّورِ
53	AN-NAJM	L'Etoile	النجم	62	Mécquoise	QASAM	وَالنَّجْمِ إِذَا هَوَى
54	AL-QAMAR	La Lune	القمر	55	Mécquoise		اقْتَرَبَتِ السَّاعَةُ وَانشَقَّ الْقَمَرُ
55	AR-RAHMAN	Le Tout miséricorde, Le Tout miséricirdieux	الرحمن	78	Divergence		الرَّحْمَنُ
56	AL-WAQI'A	L'Echéante, L'évenement	الواقعة	96	Mécquoise	ITHA	إِذَا وَقَعَتِ الْوَاقِعَةُ
57	AL-HADID	Le Fer	الحديد	29	Médinoise	TASBIH	سَبَّحَ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْض
58	AL-MUJADALAH	La Protestataire, La Discussion	المجادلة	22	Médinoise	QAD	قَدْ سَمِعَ اللَّهُ قَوْلَ الَّتِي تُجَادِلُكَ فِي زَوْجِهَا
59	AL-HASR	Le Regroupement, L'éxode	الحشر	24	Médinoise	TASBIH	سَبَّحَ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْض
60	AL-MUMTAHANAH	L'Examinante, L'Eprouvée	الممتحنة	13	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا
61	AS-SAFF	En Ligne, La Rang	الصف	14	Divergence	TASBIH	سَبَّحَ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْض
62	AL-JUMUA	Le Vendredi	الجمعة	11	Médinoise	TASBIH	يُسَبِّحُ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْض
63	AL-MUNAFIQOUN	Les Hypocrites	المنافقون	11	Médinoise	ITHA	إِذَا جَاءَكَ الْمُنَافِقُونَ
64	AT-TAGABOUN	Alternance dans la lésion, La Grande Perte	التغابن	18	Divergence	TASBIH	يُسَبِّحُ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْض
65	AT-TALAQ	La Répudiation, Le Divorce	الطلاق	12	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ
66	AT-TAHRIM	L'Interdiction	التحريم	12	Médinoise	NIDA	يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ
67	AL-MOULK	La Royauté	الملك	30	Mécquoise	TABARAK	تَبَارَكَ الَّذِي بِيَدِهِ الْمُلْكُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

68	AL-QALAM	Nûn, Le Calame, La Plume	القلم	52	Mécquoise	HOUROUF	ن وَالقلمِ وَمَا يَسْطرُونَ
69	AL-HAQQAH	L'Inéluctable, Celle qui montre la vérité	الحاقة	52	Mécquoise		الحَاقة
70	AL-MAARIJ	Les Paliers,Les voies de d'ascension	المعارج	44	Mécquoise		سَأَلَ سَائِلٌ بعَذابٍ وَاقِع
71	NOUH	Noé	نوح	28	Mécquoise	INNA	إِنَّا أَرْسَلنَا نُوحًا إِلى قوْمِهِ
72	AL-JINN	Les Djinns	الجن	28	Mécquoise	DIS	قلْ أُوحِيَ إِليَّ
73	AL-MOUZZAMIL	L'Emmitouflé, Le Prophète enveloppé dans son manteau	المزمل	20	Mécquoise	NIDA	يَا أَيُّهَا المُزَّمِّلُ
74	AL-MOUDDATTIR	Il s'est couvert d'une cape, Le Prohète couvert de son manteau	المدثر	56	Mécquoise	NIDA	يَا أَيُّهَا المُدَّثِّرُ
75	AL-QIYAMAH	La résurrection	القيامة	40	Mécquoise	QASAM	لا أُقسِمُ بيَوْمِ القِيَامَةِ
76	AL-INSAN	L'Homme	الإنسان	31	Mécquoise	QUESTION	هَلْ أَتَى عَلى الْإِنسَانِ
77	AL-MOURSALATE	L'Envoi, Les envoyées	المرسلات	50	Mécquoise	QASAM	وَالمُرْسَلاتِ عُرْفًا
78	AN-NABA	L'Annonce, La nouvelle	النبأ	40	Mécquoise	QUESTION	عَمَّ يَتَسَاءَلُونَ
79	AN-NAZIATE	Tirer, Les Anges qui arrachent les âmes violement	النازعات	46	Mécquoise	QASAM	وَالنَّازِعَاتِ غَرْقًا
80	ABASA	L'Air sévère, Il s'est renfrogné	عبس	42	Mécquoise		عَبَسَ وَتَوَلَّى
81	AT-TAKWIR	Le Reploiement, L'Obscurcissement	التكوير	29	Mécquoise	ITHA	إِذَا الشَّمْسُ كُوِّرَتْ
82	AL-INFITAR	Se fendre, La Rupture	الإنفطار	19	Mécquoise	ITHA	إِذَا السَّمَاءُ انفَطرَتْ
83	AL-MOUTAFFIFOUNE	Les Escamoteurs, Les Fraudeurs, Les Tricheurs	المطففين	36	Divergence	WAIL	وَيْلٌ لِّلْمُطَفِّفِينَ

84	AL-INSIQAQ	La Fissuration, La Déchirure	الانشقاق	25	Mécquoise	ITHA	إذَا السَّمَاء انشَقَّتْ
85	AL-BOUROUJ	Les Châteaux, Les Constellations	البروج	22	Mécquoise	QASAM	وَالسَّمَاء ذَاتِ الْبُرُوجِ
86	AT-TARIQ	L'Arrivant du soir, L'Astre Nocturne	الطارق	17	Mécquoise	QASAM	وَالسَّمَاء وَالطَّارِقِ
87	AL-A'LA	Le Très-Haut	الأعلى	19	Mécquoise	TASBIH	سَبِّحِ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى
88	AL-GHASIYAH	L'Occultante, L'Envloppante	الغاشية	26	Mécquoise	QUESTION	هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ الْغَاشِيَةِ
89	AL-FAJR	L'Aube	الفجر	30	Mécquoise	QASAM	وَالْفَجْرِ
90	AL-BALAD	La Ville, La Cité	البلد	20	Mécquoise	QASAM	لَا أُقْسِمُ بِهَذَا الْبَلَدِ
91	ACH-CHAMS	Le Soleil	الشمس	15	Mécquoise	QASAM	وَالشَّمْسِ وَضُحَاهَا
92	AL-LAYL	La Nuit	الليل	21	Mécquoise	QASAM	وَاللَّيْلِ إِذَا يَغْشَى
93	AD-DOUHA	L'Eclat du jour, Le Jour Montant	الضحى	11	Mécquoise	QASAM	وَالضُّحَى
94	AS-SARH	Epanouissement, L'Ouverture	الشرح	8	Mécquoise	ALAM	أَلَمْ نَشْرَحْ لَكَ صَدْرَكَ
95	AT-TIN	La Figue, Le Figuier	التين	8	Mécquoise	QASAM	وَالتِّينِ وَالزَّيْتُونِ
96	AL-ALAQ	L'Accrochement, L'Adhérence	العلق	19	Mécquoise	LIS	اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ
97	AL-QADR	Grandeur, La Déstinée	القدر	5	Divergence	INNA	إِنَّا أَنزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ
98	AL-BAYYINAH	La Preuve, Le Signe évident	البينة	8	Divergence		لَمْ يَكُنِ الَّذِينَ كَفَرُوا
99	AZ-ZALZALAH	Le Secouement, Le Tremblement de terre	الزلزلة	8	Divergence	ITHA	إِذَا زُلْزِلَتِ الْأَرْضُ زِلْزَالَهَا
100	AL-ADIYATE	Galoper, Les Coursiers	العاديات	11	Mécquoise	QASAM	وَالْعَادِيَاتِ ضَبْحًا
101	AL-QARIAH	La Fracassante	القارعة	11	Mécquoise		الْقَارِعَةُ

102	AT-TAKATOUR	Rivaliser par le nombre, La Course aux Richesses	التكاثر	8	Mécquoise		أَلْهَاكُمُ التَّكَاثُرُ
103	AL-ASR	Le Temps	العصر	3	Mécquoise	QASAM	وَالْعَصْرِ
104	AL-HOUMAZAH	Le Détracteur, Le Calomniateur	الهمزة	9	Mécquoise	WAIL	وَيْلٌ لِّكُلِّ هُمَزَةٍ لُّمَزَةٍ
105	AL-FIL	L'Eléphant	الفيل	5	Mécquoise	ALAM	أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِأَصْحَابِ الْفِيلِ
106	QOURAYSH	Quraysh	قريش	4	Mécquoise		لِإِيلَافِ قُرَيْشٍ
107	AL-MA'OUN	L'Aide, L'Ustensile	الماعون	7	Mécquoise		أَرَأَيْتَ الَّذِي يُكَذِّبُ بِالدِّينِ
108	AL-KAWTAR	L'Affluence, L'abondance	التكاثر	3	Mécquoise	INNA	إِنَّا أَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ
109	AL-KAFIROUNE	Les Dénégateurs, Les Indifèles, Les Négateurs	الكافرون	6	Mécquoise	DIS	قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ
110	AN-NASR	Le Secours victorieux	النصر	3	Médinoise	ITHA	إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ
111	AL-MASAD	La Fibre	المسد	5	Mécquoise		تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ
112	AL-IHLAS	La Religion foncière, Le Monothéisme pur	الإخلاص	4	Divergence	DIS	قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ
113	AL-FALAQ	Le Point du jour, L'Aube Naissante	الفلق	5	Divergence	DIS	قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ
114	AN-NAS	Les Hommes	الناس	6	Divergence	DIS	قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ

6234

Références et sources de ce cours

Des études dans les sciences du Coran (Arabe) : Mana’ AlQatane.

www.islamophile.net : Traduction de l’arabe de `Ulûm Ad-Dîn Al-Islâmî (Les sciences de la religion islamique) de Dr. `Abd Allâh Shehâtah, éditions *Al-Hay’ah Al-`Âmmah Al-Misriyyah lil-Kitâb*, 3ème édition, 1998. ISBN 977-01-5786-4.

Les sciences Coranique : TEMSAMANI Chebagouda Abdelhamid

Initiation au Coran : Dr Abdallah DRAZ

Traductions du Coran : Cheikh Hamidoullah, Si Hamza Boubaker, Cheikh Mohamed Chiadmi (Ed Tawhid), Dr. Mohamed El-Moktar OULD BAH. (Dernière édition du Complexe Roi Fahd)

http://www.altafsir.net